

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 64

MONTREAL, LE LUNDI 24 MARS 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Tchatchons céfran!*

Les jeunes des banlieues françaises ont inventé une langue à côté de laquelle le joul de certains quartiers de Montréal prend des airs de français châtié.

«**T**éma les airbags d'la meuf! — C'est un fax, on peut la faxer. — Arrachez-vous, v'là les arnouchs!»

La scène pourrait se dérouler à la sortie de n'importe quelle station de métro de la banlieue parisienne. Les habitants des beaux quartiers qui passent par là lèveront probablement les yeux au ciel, convaincus que la langue des «franchouilles» est en voie d'extinction. Quant au touriste qui rêvait du pays de Molière et de La Fontaine, il remontera vite dans son autocar, certain de s'être trompé de destination.

À côté de la langue des jeunes des banlieues populaires françaises, le joul de certains quartiers de Montréal prend soudain des airs de français châtié. Tout se passe en effet comme si la banlieue française avait attrapé le virus des *Belles-Sœurs* et de la «*criss de chute en parachute*». Comme si elle communiait soudain à cette explosion argotique qui a marqué le Québec des années 70. Aux Tremblay, Garneau et Godin de cette époque, l'Hexagone oppose aujourd'hui ses I Am, Nique ta mère et autres MC Solaar.

Sur la scène rap française (la seconde après les États-Unis, selon *Le Nouvel Observateur*), dans le roman noir, au cinéma et même à la télévision, expose ce qu'il est convenu d'appeler, faute de mieux, la culture des cités. La langue des périphéries de Marseille et de Paris apparaît aujourd'hui comme un cri de ralliement, un code qui rallie les citoyens de la zone, les «branchés» du HLM, les «casquette-baskets» comme ils disent, par opposition aux «costard-cravate». Bref, ceux qui ont le sentiment d'avoir été oubliés.

Sonore et colorée, elle fait les délices des paroliers, des écrivains et des poètes. Certains mots sont même passés dans la publicité. «*Ils vont quand même pas me tirer [voler] mon Yop*», écrit Yoplait. «*Qui a dit ouf [ou]?*», demande Citroën.

Pour Jean-Pierre Goudaillier, auteur d'un passionnant «*dictionnaire du français contemporain des cités*» (*Comment tu tchatches!*, éditions Mouton et Larose), la comparaison avec le joul n'est pas fortuite. Car cette langue est liée à la fracture sociale qui caractérise la France. Ce linguiste de la Sorbonne, qui a mené des enquêtes au Lac-Saint-Jean dans les années 80, n'hésite pas à s'insurger contre les puristes qui crient à la tragédie. Pour lui, le pays connaît au contraire «*un bouillonnement linguistique riche et d'une créativité étonnante*». «*J'aimerais bien qu'on m'explique en quoi l'explosion argotique que l'on a connue dans le roman policier des années 60-70 a entaché la langue française. Aujourd'hui, cette langue a ses lettres de noblesse et personne ne se sent menacé par les «flics» et le «pognon» qui sont compris de tous. La langue s'alimente à différentes sources. Ce peut être les langues techniques, la langue administrative, le jargon des journalistes ou le parler des jeunes. Tout ça fait le français.*»

Des études ont révélé l'étonnante diversité des emprunts linguistiques du patois des cités. Mais pour Jean-Pierre Goudaillier, la première source reste... le français! Un français émaillé de mots d'argot et des parlers locaux, comme le provençal (panouille/abruti) ou le corse (engattes/problèmes). Un français qui a remis à l'honneur la métaphore (gazelle/fille) et toutes les formes de gymnastique linguistique, en particulier l'inversion des syllabes (ou verlan).

Parmi les emprunts à diverses langues, l'arabe domine nettement (casbah/maison; heps/prison; maboul/fou). Viennent ensuite le tsignane (chouraver/voler; gadjo/gars), les langues africaines et l'anglais.

La langue de Shakespeare occupe la portion congrue dans le jargon des banlieusards. Prenons les 32 mots qui servent à désigner une femme: belette, caille, charnelle, clira, dama, damoche, djig, fatma, fébosse, feu-meu, fillasse, gadji, gavali, gazelle, go, gorette, meuda, meuf, og, racli, radasse, rate, rumo, soua, souris, tasse, taspé, taspêche, taupe, zesse, zessgon, zouz. Sans oublier les cinq qui désignent une très belle fille: bombax, bombe, beubon, canon, Mururoa (oui, l'atoll!). On y trouve un seul mot d'anglais. Et encore, «go» serait une déformation de «girl», venue du Sénégal.

L'anglais s'impose surtout dans la langue des transactions (*bisnesser, cash, boss*) et de la drogue (*dealer, shit*). Pour le reste, explique Jean-Pierre Goudaillier, la syntaxe de la langue des banlieues reste française. Comme dans: «*C'est haram [péché] de damer [manger] des dwichs [sandwichs] au hralouf [porc]*». Dans ce fouillis linguistique, le ciment, c'est le français!

D'ailleurs, chaque fois que ces jeunes sortent des banlieues, ils zapent et passent à la langue qu'ils ont apprise à l'école. Mais il leur arrive évidemment de transporter malgré eux quelques mots en contrebande. Qui sont ces passagers clandestins que l'on retrouvera bientôt aussi bien à Chicoutimi qu'à Abidjan? À cette question, les linguistes ont tous la même réponse: fouille-moi!

Parlons français!
«*Regarde les seins de la fille! — Elle est si maigre qu'on pourrait la faxer. — Sauvez-vous, v'là les policiers!*»

MÉTÉO
Montréal Ensoleillé. Max: -1 Min: -13
Québec Ciel variable. Max: 4 Min: -17
Détails, page A 4

INDEX
Agenda B 7 Idées A 9
Annonces B 6 Le monde A 7
Avis publics .. A 4 Les sports B 5
Culture B 8 Mots croisés .. B 6
Économie B 2 Planète B 4
Éditorial A 8 Télévision B 7

L'ENTREVUE

Tzvetan Todorov, l'homme dépassé, page B 1



LE MONDE

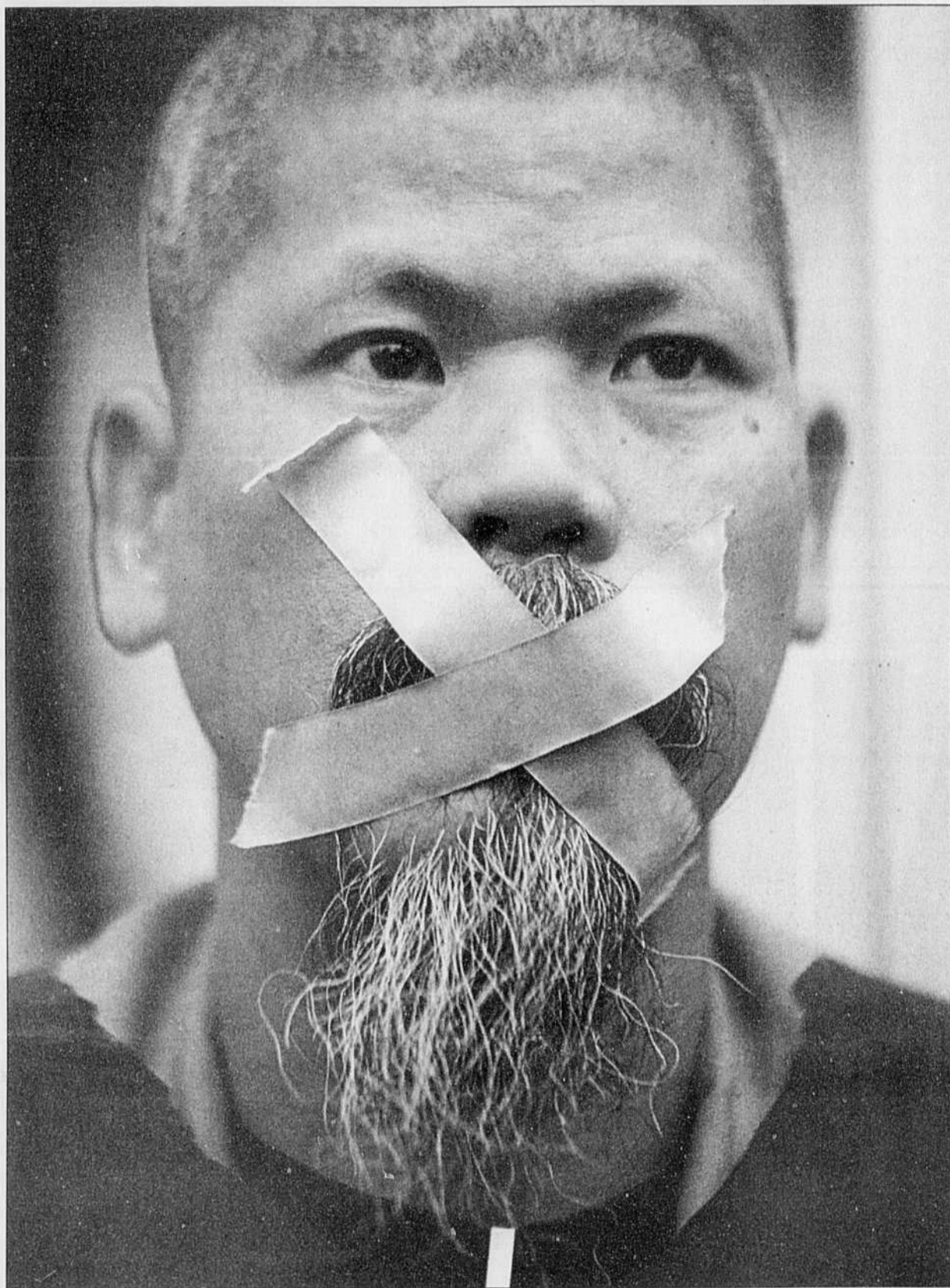
Israël renforce son dispositif de sécurité, page A 7

LES ACTUALITÉS



400 rivières dans le collimateur d'Hydro, page A 4

Droit de parole



REUTERS

ÉTABLISSANT un contraste avec l'espoir de quelque 7000 résidents de Hong-Kong ayant participé, hier, à un défilé marquant le début du compte à rebours des 100 derniers jours avant le passage à la Chine, ce manifestant a voulu dénoncer à sa manière la répression des militaires de Pékin, place Tienanmen, en juin 1989.

Les fabricants de tabac investissent le cyberespace

Le Net, un véhicule planétaire pour atteindre les jeunes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

De plus en plus coincées par les lois antitabac qui limitent leurs possibilités publicitaires, les compagnies de tabac investissent maintenant le cyberespace, cette zone sans frontière, à la mode et à l'abri des lois, pour recruter de nouveaux fumeurs parmi les jeunes.

Voilà du moins ce que montre un bref tour d'horizon sur le Net, où l'on trouve maintenant des dizaines de sites colorés et interactifs arborant les marques des fabricants des produits du tabac, désirant continuer à promouvoir leurs produits auprès d'un public jeune.

Érigés au rang de *persona non grata* à la télévision et à la radio, limités dans l'affichage et les commandites, les fabricants d'images des produits du tabac ont maintenant trouvé un véhicule de choix en l'Internet. Un monde en pleine expansion, sans limite territoriale aucune, béni des dieux pour qui veut cibler les jeunes. Beaucoup de jeunes.

Le fabricant de tabac américain R. J. Reynolds, qui s'est attiré une foule de critiques aux États-Unis en utilisant un personnage de bande dessinée pour séduire le jeune public, multiplie les sites sur le Web pour promouvoir sa marque Camel. On trouve ainsi deux sites interactifs «Camel» destinés aux jeunes, l'un en allemand, l'autre en anglais, détaillant les dates de concerts rock, de «partys», les noms de D. J. populaires et les heures de leurs émissions de radio.

Un autre site interactif créé par le fabricant de la marque Lucky Strike porte quant à lui aux nues l'*American lifestyle*, fournit des itinéraires de voyages aux États-



Humphrey Bogart, qui a servi de modèle à toute une génération, revit maintenant sur un site Web consacré à la cigarette.

VOIR PAGE A 10: TABAC

Nouveau départ vers Sirius

Incendie de Saint-Casimir: la SQ conclut au suicide collectif

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Un autre «départ vers l'au-delà», semblable à ceux qui ont coûté la vie à 69 personnes reliées à l'Ordre du temple solaire depuis trois ans au Québec, en Suisse et en France, serait le motif du suicide collectif au cours duquel cinq adeptes de l'OTS ont péri samedi dans l'incendie d'une propriété à Saint-Casimir.

Hier, le coroner chargé de l'enquête a formellement identifié les cinq victimes comme étant Didier Quézé, 39 ans, Chantal Goupillot, 39 ans, et sa mère, Suzanne Druau, âgée de 63 ans, tous trois d'origine française, et Bruno Klaus, âgé de 49 ans. Une seule Québécoise, Pauline Rioux, âgée de 54 ans, résidant à Val-David dans les Laurentides, figure parmi les victimes.

Une autopsie sera pratiquée à Montréal aujourd'hui sur les corps des victimes qui n'affichaient, selon la police, aucune trace de balles ou de violence.

VOIR PAGE A 10: OTS

■ Lire aussi la chronique de Stéphane Baillargeon, page B 6

La rentabilité des caisses continue de régresser

La solution: la vente des produits non traditionnels

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les résultats de 1996 du Mouvement Desjardins confirment une tendance qui se manifestait déjà en 1995, à savoir que la rentabilité du réseau des caisses régresse, alors que celle de son bras corporatif est en croissance. Globalement, les trop-perçus d'exploitation tombent à 333 millions, soit six millions ou 1,8 % de moins que l'an passé. En revanche, la part des sociétés de portefeuille dans ce bénéfice qui atteint 33 millions, en comparaison de 24 millions en 1995. Cela ne tient pas compte de rémunérations de 38 millions aux caisses pour les services rendus aux filiales.

La situation est ironique puisqu'il y a quelques années à peine les caisses se plaignaient de se faire siphonner leurs épargnes par des filiales défitaires. L'ironie toutefois va bien au-delà d'une rentabilité à court terme, puisque l'avenir à long terme des caisses dépendra de plus en plus de

VOIR PAGE A 10: DESJARDINS

Les 75 ans de la CSN

Concertation ou confrontation?

Les «purs et durs» et les «pragmatiques» s'affrontent toujours

ISABELLE HACHEY

À 75 ans, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) se trouve à la croisée des chemins. Face au désengagement de l'État et aux nouvelles lois du marché, la centrale syndicale doit impérativement se redéfinir.

C'est le consensus qui se dégageait, hier, au terme du 10^e colloque sur les leaders du Québec contemporain. Des dizaines de syndicalistes, chercheurs et universitaires s'étaient réunis à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour scruter la centrale syndicale sous toutes ses coutures. Et s'ils s'entendent sur l'urgence d'agir, ils ne partagent pas tous la même vision de ce que devrait être, en cette fin de siècle, la lutte syndicale.

Concertation ou confrontation? Grèves ou négociations? Deux clans semblaient s'être formés en fin de semaine. Les «purs et durs», ceux pour qui la centrale ne doit faire aucune concession, et les «pragmatiques», qui vantent les

VOIR PAGE A 10: CSN

• LES ACTUALITÉS •

Réduction de la masse salariale de 6 % en vertu de la loi 104

Larose accuse Bouchard de l'avoir «trompé»

«C'est une écoeuranterie qu'on ne laissera pas passer»

ROBERT DUTRISAC
FRANÇOIS NORMAND

LE DEVOIR

Le président de la CSN, Gérard Larose, a accusé le gouvernement Bouchard de l'avoir «trompé» en imposant le couperet de la loi 104 à des milliers de syndiqués qui n'ont pas pris part aux dernières négociations.

C'est le cas de 18 000 employés d'une quarantaine d'organismes gouvernementaux et de certains établissements d'enseignement, soit la majorité des chargés de cours des universités, des professeurs de l'UQAM et ceux des collèges privés. Représentés par la CSN, ces syndiqués se voient imposer une réduction de leur masse salariale de 6 % en vertu de la loi 104 adoptée vendredi sans qu'ils aient pu négocier les modalités de ces compressions comme la majorité de syndiqués de la fonction publique.

«C'est une écoeuranterie qu'on ne laissera pas passer», s'est indigné, hier, Gérard Larose, au cours d'une conférence de presse où il était également question de l'échec des pour-

parlers touchant les 12 000 professeurs de cégeps représentés par la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ), soit les deux tiers des professeurs de cégep. En tout, 30 000 membres de la CSN subissent la médecine de la loi 104.

«Nous avons été trompés», a dit M. Larose. La loi 104 devait s'appliquer

«aux juges, aux ministres et aux députés» comme l'a indiqué le premier ministre Bouchard à l'Assemblée nationale et «d'aucune manière» il n'a été dit qu'elle s'appliquerait à de simples travailleurs comme les employés de Régie des installations olympiques (RIO), «les secrétaires de SQDM [Société québécoise de développement

de la main-d'œuvre], les placiers et ouvrières de la Place des Arts et le personnel de soutien» du FCAR (Formation des chercheurs et l'aide à la recherche), a soutenu le chef syndical.

Trancher le sort des groupes qui n'étaient pas «partie liée à la négociation du secteur public» en leur imposant une baisse de salaire de 6 %, «c'est

un peu comme lancer un Exocet sur des innocents», a illustré M. Larose.

En outre, le gouvernement impose des conditions de travail alors qu'il n'est pas l'employeur, a dénoncé M. Larose, pour la Place des Arts ou les collèges privés, par exemple. «Comment se fait-il que le gouvernement du Québec interfère dans le do-

mainé de l'enseignement privé?» a-t-il fait remarquer. Dans certains cas, ces groupes ont déjà consenti des réductions de salaires et «on les pénalisait deux fois», a-t-il déploré.

Certes, reconnaît la CSN, le premier ministre Lucien Bouchard a accordé un délai de trois mois aux syndicats pour arriver à une entente négociée et se soustraire à la loi. «Mais avec une loi qu'il a déjà dans ses poches, le gouvernement pervertit les négociations. C'est un abus de pouvoir et un déni de justice», a dit Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN chargée des dernières négociations dans le secteur public. Le président de la FNEEQ, Ovide Bouchard, a indiqué qu'il n'était pas question pour son syndicat d'accepter une augmentation de la tâche des enseignants même si les deux autres regroupements syndicaux qui représentent les tiers des professeurs de cégep, soit la CEQ et la Fédération autonome du collégial (FAC), ont accepté pareille augmentation.

Le chef syndical a qualifié «d'extrême lourdeur» la tâche de l'enseignant du cégep. Il a souligné qu'ajouter une heure à la semaine de travail des professeurs équivalait à augmenter de 15 % sa charge qui comprend entre 12 et 16 heures d'enseignement par semaine en fonction du nombre d'étudiants.

La FNEEQ entend déployer d'autres efforts pour en arriver à une entente. Mais le délai de trois mois accordé par le premier ministre est «théorique», a souligné M. Bouchard. «L'espace de négociation qui reste est de quelques jours» puisque la répartition des effectifs pour la prochaine année scolaire se décide au plus tard le 31 mars.

Entre-temps, les professeurs de cégep représentés par la FNEEQ vont entamer une grève de zèle qui consistera à bouder «toutes les activités liées à la réforme», notamment la production de rapports à l'intention de l'administration, bref, «tout ce qui ne touche pas à la relation maître-élève», a précisé M. Bouchard.

Traitement de faveur à la SQ

«La Sûreté du Québec a fait son effort», déclarait le premier ministre Lucien Bouchard pour justifier le fait que la SQ ne serait pas touchée par la loi spéciale qui impose une diminution de 6 % de la masse salariale des députés, des juges ainsi que des médecins. A quel effort fait-il allusion?

Lors de la signature de la dernière convention collective des agents de la SQ, en octobre 1996, il y a eu des mesures de réduction des coûts de main-d'œuvre de l'ordre de 7,8 %.

Pour ce faire, la SQ a procédé à une réorganisation du travail: embauche d'agents auxiliaires dont la rémunération est moindre (beaucoup de jeunes), baisse des effectifs, assouplissement au chapitre des horaires, augmentation des heures supplémentaires et mobilité du personnel.

Au total, selon le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), Tony Cannavino, ces mesures auraient permis au gouvernement Bouchard d'économiser 30 millions de dollars.

EN BREF

Busque dans Beauce-Sud

(Le Devoir) — Plus de 650 membres du Parti québécois de Beauce-Sud ont entériné hier la candidature de Richard Busque en vue de l'élection partielle qui se tiendra prochainement dans cette circonscription. M. Busque occupe le poste de directeur général du Regroupement des centres d'hébergement et de soins de longue durée de Beauce. Il est président du Parti québécois de Beauce-Sud depuis 1996. La circonscription de Beauce-Sud est devenue vacante à la suite du décès du député libéral Paul-Eugène Quirion. Lors de l'élection générale de 1994, seulement 164 votes séparaient le PQ du Parti libéral du Québec. M. Busque espère pour sa part devenir le premier député de sa formation politique à représenter la circonscription de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale.

Train de banlieue à Laval

(Le Devoir) — Des sympathisants du parti politique Option Laval ont accueilli, hier matin, le premier train de banlieue en territoire lavallois, Jean Rizzuto, le chef d'Option Laval, qui faisait partie du voyage inaugural de la navette ferroviaire reliant Blainville à la gare Jean-Talon à Montréal a déclaré que «le train de banlieue représente l'épine dorsale du transport en commun de notre région pour l'avenir». L'homme politique a déclaré que la navette ne représente pour l'instant qu'une solution temporaire au problème ponctuel du pont Marius-Dufresne.

«J'annule mon vote» au prochain référendum

ISABELLE HACHEY

«Au prochain référendum, j'annule mon vote. Je ne fais pas confiance à un gouvernement qui saccage les services publics pour construire un pays!»

C'est ce qu'a lancé un jeune professeur de cégep désabusé aux confrenciers du colloque portant sur la CSN, en fin de semaine à l'Université du Québec à Montréal.

Deux jours plus tôt, la présidente de la CEQ, Lorraine Page, avait laissé entendre qu'il y aurait peut-être moins de souverainistes au terme des négociations du secteur public. La Confédération des syndicats nationaux songerait-elle également à réviser ses positions? Pas du tout, rétorque le président de la centrale, Gérard Larose. «La CSN est souverainiste et va demeurer souverainiste, dit-il, catégorique. La souveraineté, ce n'est pas un problème, c'est une partie de notre solution.»

M. Larose affirme néanmoins comprendre le mécontentement de certains membres de son organisation. «Il se peut que, dans une confrontation avec un gouvernement qui, lui aussi, porte un projet de souveraineté, il y ait une certaine ferveur qui ait été érodée.

Mais ça ne lui appartient pas, ce projet-là, ça appartient au peuple.» Et le degré de conviction en matière de souveraineté ne doit pas être conditionnel aux résultats de négociations syndicales, si importantes soient-elles.

Au colloque, hier, quelques confrenciers ont pourtant remis en question les orientations de la centrale. «Bien souvent, Gérard Larose semble prêt à mettre l'accent sur l'accession à la souveraineté au détriment de l'élaboration d'un projet de société véritablement social-démocrate», affirme Gabriel Gagnon, professeur de sociologie à l'Université de Montréal. En fait, si l'indépendance était, pour la CSN, subordonnée au projet de société socialiste dans les années 1970, elle ne l'est plus aujourd'hui. Dans son mémoire à la Commission Bélanger-Campeau, la centrale indique que son adhésion à l'indépendance «n'est pas conditionnelle à l'acceptation intégrale, par toutes les autres forces en présence au Québec, de son projet social.»

La CSN n'a affirmé clairement son adhésion à la souveraineté qu'après l'échec du lac Meech, en 1990, lors de son 55^e congrès. Selon Jacques Rouillard, professeur d'histoire à l'Université de

Montréal, la centrale syndicale est depuis longtemps sympathique à la cause nationaliste, mais est restée timide sur cette question pendant plusieurs années, de peur de susciter la division dans ses rangs. Même lors de la «radicalisation» des années 1970, la CSN n'a pas osé adopter de position claire. «Les dirigeants craignaient d'aborder de front le débat sur l'indépendance car ils appréhendaient des déchirements, surtout après le schisme de 1972 qui a vu la fondation de la Centrale des syndicats démocratiques. Pas question, non plus, de se montrer sympathique au Parti québécois, qui était perçu comme une formation bourgeoise échappant au contrôle des travailleurs», a expliqué M. Rouillard en atelier, samedi.

Selon Serge Denis, de l'Université d'Ottawa, la CSN a commencé à critiquer, au début des années 1980, l'opportunité d'avoir laissé toute l'initiative politique sur les problèmes constitutionnels au Parti québécois, après les deux défaites de ce dernier — le référendum et le rapatriement de la constitution. «C'est dans la distanciation du PQ, et non du fait des alliances passées avec lui, que la CSN a adopté sa position souverainiste», a-t-il expliqué.

SNOOB?

(À ce prix-là, ben voyons donc!)



CAMRY CE 97

359\$

par mois/
location
48 mois*0\$ COMPTANT
transport et préparation inclus

Transmission automatique 4 rapports à surmultipliée • Coussin gonflable côté conducteur et passager • Climatiseur • Direction et freins assistés
Radiocassette AM/FM stéréo à 4 haut-parleurs • Essuie-glace à intermittence réglable • Volant inclinable à 4 branches
Siège arrière à dossier rabattable 60/40 • Injection électronique séquentielle • Prise de courant pour accessoires • Et bien plus...

Programme de location de Crédit Toyota. Offre de location sur approbation du crédit valable pour les modèles 1997 neufs, loués et livrés avant le 31 mars 1997. Frais d'immatriculation, d'enregistrement, d'assurance et taxes en vigueur en sus. Un montant maximum de 700\$ de frais de transport et de préparation inclus. *En fonction d'une location-bail de 48 mois pour la Camry CE (modèle BG22KP-BA avec transmission automatique) avec acompte de 0\$. Premier versement de 409,82\$ et dépôt de garantie de 425\$ exigés au moment de la livraison du véhicule. Coût total de la location, 19 661,76\$. Prix de l'option d'achat, 11 704,00\$ basé sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,10\$/km s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. Photo à titre indicatif. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



TOYOTA

TU M'ÉPATERAS TOUJOURS!

BOUCHERVILLE Toyota Davit 655-2250	CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1250	JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449	LAVAL Villemont Lexus Toyota 668-2710	MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411	MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909	ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191	STE-AGATHE Toyota A Ste Agathe 376-1544	SOREL Automobile Pierre Lafleur 742-4596	TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323
BROSSARD Brossard Toyota 445-0577	GATINEAU Toyota Gatineau 569-0566	LACHINE Spartan Lexus Toyota 634-7171	LONGUEUIL Longueuil Toyota 574-7474	MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010	POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510	ST-JEAN St-Jean Toyota 359-9900	STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3985	TERREBONNE Automobiles L.G. Lévesque 471-4117	VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-9850
CANDIAC Candiac Toyota 659-6511	MULL Villa Toyota 776-9077	LACHUTE Lachute Toyota 562-6662	MONT-LAURIER Glaude Auto 623-3511	MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777	REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540	ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 436-1255	SHAWINIGAN Mauricie Toyota 529-8393	THURSD Auger Frères 985-2218	VERDUN Woodland Toyota 761-3444
CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334	ILE-PERROT Ile Perrot Toyota 453-2510	LAVEL Chamblay Toyota 687-2634	MONTRÉAL Alou Toyota 576-9191	MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 535-6364	ST-EUSTACHE Alou Toyota 479-1872	ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373			



LES ACTUALITÉS

Instauration de frais de scolarité

Beaudoin envoie une note rassurante aux conservatoires

Le réseau des conservatoires de musique, instauré par Wilfrid Pelletier, Claude Champagne et Jean Vallerand subit actuellement un branle-bas qui n'est pas sans inquiéter le milieu musical. En entrevue avec *Le Devoir*, la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin a tenté de se faire rassurante.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Le budget des conservatoires de Montréal et de Québec ne souffrira pas de leur nouvelle alliance avec les facultés universitaires, et tout sera mis en œuvre pour que la prochaine instauration de frais de scolarité ne fasse pas de l'enseignement musical un privilège d'élite qui exclurait les plus pauvres. Telles sont les promesses faites par Louise Beaudoin alors qu'elle était invitée à faire le point sur la réforme en cours dans les conservatoires.

La ministre Beaudoin a d'abord défendu sa controversée décision d'imposer des frais de scolarité aux étudiants du conservatoire dès le début de leur formation. «Il ne faut pas oublier qu'il en coûte 18 000 \$ par année au gouvernement du Québec pour former un étudiant au Conservatoire.» A partir de septembre, les conservatoires de musique perdront donc l'une de leurs particularités, l'enseignement gratuit. Les frais de scolarité varieront entre 310 \$ (aux niveaux préparatoire et intermédiaire) et 750 \$ (aux études supérieures) «comme qui pourrait monter autour de 1500 \$ à ce niveau dans les années subséquentes», a spécifié la ministre.

A son arrivée au ministère de la Culture, Mme Beaudoin dit s'être interrogée sur le bien-fondé des Conservatoires et avoir soupçonné des dédoublements avec les universités. «La qualité de l'enseignement dispensé, le très bas ratio professeur/élève, le service d'accompagnement très personnalisé, le suivi dans la formation des étudiants, la qualité des équipements et la régionalisation de l'enseignement m'ont convaincue, après réflexion, qu'il valait la peine de garder les conservatoires.»

Ce constat fait, mais les finances publiques étant ce qu'elles sont, la ministre dit s'être retrouvée devant un choix: fallait-il augmenter le nombre d'élèves par professeur ou imposer des frais de scolarité? Pour préserver cette autre spécificité des conservatoires — l'enseignement personnalisé —, la première avenue a été abandonnée au profit

de la seconde. «Un système de bourses compensatoires de 100 000 \$ sera mis en place pour aider ceux qui ne bénéficient pas déjà de bourses du ministère de l'Éducation. Je peux vous garantir qu'aucun étudiant talentueux ne sera empêché de fréquenter l'institution pour des questions financières.»

Mais il y a plus: les discussions vont bon train sur le sort commun des conservatoires et des facultés universitaires. Ainsi, l'école de musique de Laval sera-t-elle étroitement associée au Conservatoire de musique de Québec; le Conservatoire de musique de Montréal, lui, se trouverait en symbiose avec les facultés de musique de l'Université de Montréal et de l'Université de Québec à Montréal. Chose à noter, le ministère de l'Éducation, dont c'est au moins autant le dossier que le ministère de la Culture, semble une fois de plus très discret dans ce dossier.

Plutôt que de parler de fusion, Mme Beaudoin préfère évoquer «une mise en commun de ressources». Mais encore? La ministre a fait savoir qu'il s'agissait sur le terrain, de regrouper des services administratifs (en comptant sur des départs et des retraites plutôt que sur des mises à pied) et de créer de nouveaux ponts. «À Québec, on a déjà regroupé les deux orchestres du conservatoire et de l'Université Laval pour n'en faire qu'un. Et c'est là que l'on constate l'enseignement extrêmement performant du conservatoire: trois quarts des effectifs du nouvel orchestre proviennent de cette institution.»

Mme Beaudoin évoque par ailleurs la nécessaire émulation et ne perd pas des yeux le grand modèle: McGill. «Je voudrais un pendant francophone à l'excellence de McGill, et une formation aussi performante que celle de l'Orchestre de chambre [sic] de McGill. [...] Si on fait des choses ensemble, peut-être pourrions-nous avoir de meilleurs orchestres qui tourneront, au Québec, et à l'étranger.»

Bien sûr, Montréal compte déjà son lot d'orchestres professionnels ceux-là, qui sont en compétition. Amenée sur ce terrain, la ministre Beaudoin a consenti à revenir sur les opérations de sauvetage des orchestres symphoniques de Montréal et de Québec. «Il y a bel et bien une solution à long terme à Montréal, celle de la nouvelle fondation de l'OSM. Pour le reste, je n'ai pas eu le choix et j'ai pris les moyens pour préserver [...] ce bijou qui est l'un des douze plus importants orchestres au monde. Il fallait lui donner des moyens minimaux.» Quant à la question du trop grand éparpillement des subventions entre les nombreux organismes culturels, Mme Beaudoin s'en remet au Conseil des Arts et lettres du Québec (C.A.L.Q.). «On ne l'a pas, la solution, et il revient au C.A.L.Q. de mener sa propre réflexion. La décision lui revient, après tout, comme on l'a vu avec le Théâtre populaire du Québec qui est tombé dès que ses demandes de subventions ont été refusées par le C.A.L.Q.»



Louise Beaudoin

Gare au gorille!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ENCADRÉE par deux solides gaillards (qui ne tenaient peut-être pas à ce qu'on les reconnaisse), Stéphanie Caillé fait tout de même le poids! Ex-garde du corps de Valéry Giscard d'Estaing et du chanteur Julio Iglesias, entre autres célébrités, elle était de passage à Montréal hier à l'occasion du lancement de son livre «Garde du corps ou ange gardien».

Rêves d'adolescents

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Un rêve épatiste, ça existe. D'abord bien se pénétrer de la nature. Qui n'y serait pas porté lorsque l'on est amarré, comme ce sont quatre adolescents de l'école Jacques-Rousseau, à une polyvalente grosse comme un village de 3000 habitants? Ensuite, bien peser ses mots pour une description contenant ses préférences; rechercher les traditions propres à ces cycles, en tirer des aquarelles ou des dessins qui aboutissent à un livre-spécimen dont on espère bien qu'un jour il sera imprimé et vendu à 10 \$ l'exemplaire. Objectif ultime: attirer bientôt à Bruxelles avec un «produit» québécois illustrant les quatre saisons vues par des jeunes qui aspirent à traverser l'Océan, à découvrir une partie de cette Europe encore floue pour eux.

Ariane Caron (automne), Yannick Gamelin (hiver), Marie-Pierre Lortie (printemps) et Marie Bilodeau-Jodoin (été) ont en commun d'avoir 16 ans et de croire à l'avenir. Ils sont inscrits à une «concentration arts plastiques», meublant leurs loisirs à découvrir romans, poésies... mais peu enclins, à ce qu'il semble, à renforcer leurs notions de géographie et de politique puisqu'ils ouvrent grands les yeux en prenant connaissance de l'existence d'une société distincte flamande en Belgique.

Il y a surtout pour ces jeunes le défi de décrocher les dollars qui manquent; sur la grand-place du complexe Desjardins — quel lien avec LA Grand Place qu'ils verront bien un jour à Bruxelles? — les quatre jeunes se montrent confiants. Leur organisatrice-guide, Hélène Béchar, a peine à se retenir de leur souffler les réponses mais on comprend qu'elle tient à piloter jusqu'au bout ce quatuor, grâce à cette petite boîte qu'elle a mise sur pied, L'Imagination. C'est cette dernière qui sollicite les fonds de Patrimoine Canada et des Affaires Internationales à Québec.

Les quatre étudiants ont déjà suscité des dons qui approchent les 3000 \$, mais il en faudrait encore deux fois plus pour permettre un séjour touristique-culturel à Bruxelles et en Wallonie. Dessiner le visage du bonheur, si l'on est Prévert, peut être le fait d'un «cancre», c'est-à-dire d'un non-conformiste qui réveille. À écouter ces quatre adolescents déterminés à atterrir un jour à Zaventem (aéroport de Bruxelles), il faut se dire que pour bien goûter nos saisons, il faut s'imprégner de cette «partie de plaisir» qu'est l'été, de cette «vie avant la mort» qui sert de préambule à un hiver synonyme de calme, de tranquillité pour, finalement, apprécier la renaissance des odeurs et couleurs une fois le printemps venu.

Moral au plus bas dans les hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le moral n'est pas au beau fixe dans les hôpitaux, où les employeurs voient augmenter en flèche les absences du travail pour des raisons de stress, de burn-out ou de dépression. Voilà du moins l'une des conclusions d'une étude réalisée par l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) auprès des directeurs d'établissements.

En effet, 58 % des gestionnaires interrogés croient que les changements imposés ces dernières années dans le réseau de la santé a influencé à la hausse le nombre d'heures d'absence-maladie. Plus encore, 55 % d'entre eux ont noté un déplacement des raisons d'absence vers des problèmes davantage reliés à la santé mentale. Selon le Dr Yves Lamontagne, président de l'Association des psychiatres du Québec, cette situation est très préoccupante et mérite une attention particu-

lière de la part des gestionnaires d'hôpitaux. «Toute cette anxiété, ces burn-out et ces dépressions peuvent s'expliquer par l'inquiétude ambiante et l'augmentation de la charge de travail de plusieurs employés qui ont entraînés les coupures de postes. Ceux qui restent ont aussi des choses difficiles à vivre», croit le Dr Lamontagne.

L'AHQ poursuit présentement une étude pour mieux cerner ce problème et voir si elle se compare à celles vécues dans d'autres secteurs d'activités. Selon l'enquête menée par l'AHQ, 90 % des hôpitaux disposaient des programmes d'aide aux employés. Selon le Dr Lamontagne, les lacunes au niveau des communications à l'intérieur des établissements peuvent expliquer ces problèmes. «On ne gère pas des employés comme on gère une chaîne de montage, dit-il. Peu de gens sont encouragés dans leur travail. Il y a des vérités économiques, mais aussi des réalités humaines auxquelles les gestionnaires doivent faire face.»

Charest à l'aise avec sa plate-forme

Ottawa (PC) — Jean Charest assure se sentir très à l'aise avec la plate-forme électorale de son parti, récemment rendue publique.

«Il s'agit de l'avenir de mon pays. Et c'est une chose à laquelle j'ai eu le temps de réfléchir ces trois dernières années [...], a dit le leader du Parti conservateur sur les ondes de CTV, hier.

La plate-forme électorale conservatrice prévoit notamment une baisse de 10 % de l'impôt sur le revenu des particuliers et une diminution de cinq milliards des cotisations à l'assurance-

ce-emploi, ainsi que l'abolition de la loi sur le contrôle des armes à feu.

Ces politiques ne contredisent pas ses propres opinions, non plus que la tendance générale dans les milieux politiques, a dit M. Charest. Évoquant le budget présenté la semaine dernière par le gouvernement néo-démocrate de Saskatchewan, qui équilibre les dépenses et réduit les impôts, il a estimé que «s'ils ont été capables de trouver cela, on pourrait croire que les libéraux à Ottawa seraient capables de le trouver eux aussi».

Pour M. Charest, la loi sur le contrôle des armes à feu est une réponse «bureaucratique» à un problème très grave et très réel. «L'argent serait mieux dépensé en mesures préventives, en services d'ordre communautaires. C'est le simple bon sens que je défends ici», a-t-il dit.

M. Charest a aussi dit qu'il n'avait pas l'intention de faire valoir sa jeunesse comme argument dans sa lutte électorale contre le premier ministre Jean Chrétien et le chef réformiste Preston Manning, tous deux nettement plus âgés que lui.

Les libéraux fédéraux promettent de réduire les impôts

Ottawa (PC) — Désireux de se présenter comme les tenants du juste milieu en matière de baisse d'impôts, les libéraux fédéraux promettent de réduire les impôts, mais sans sacrifier les programmes sociaux.

«Le Parti réformiste, de façon assez explicite, et les conservateurs, de façon implicite, disent qu'ils sont prêts à effectuer des compressions dans les soins de santé, dans l'éducation [...] et les pensions de vieillesse pour financer les baisses d'impôts», a déclaré le ministre des Finances Paul Martin, hier, sur les ondes du réseau BBS.

«Nous disons simplement que nous n'allons pas réduire les impôts tant que la santé, l'éducation et les pensions de vieillesse ne seront pas protégées. Mais nous voulons les baisser.»

Depuis que le leader conservateur Jean Charest a dévoilé sa stratégie économique, la semaine dernière, M. Martin l'attaque en soutenant

que les conservateurs ne pourront réaliser leurs promesses qu'en sacrifiant les programmes sociaux.

La plate-forme électorale conservatrice prévoit une réduction immédiate de 10 % des impôts des particuliers et une diminution de cinq milliards des cotisations à l'assurance-emploi.

«Nous croyons réellement qu'il doit y avoir une baisse beaucoup plus importante d'impôts, pour la classe moyenne et les Canadiens à faibles revenus assurément», a poursuivi M. Martin, ajoutant que cela se produirait «dès que nous serons certains que ces programmes de base sont protégés».

«Nous sommes persuadés, a-t-il dit, que les Canadiens veulent [...] que nous réduisions le déficit tout en dépensant dans des secteurs précis comme la pauvreté infantile, la recherche et le développement et la construction d'une nouvelle économie», a ajouté M. Martin.



Paul Martin



ARCHIVES LE DEVOIR

Charles de Gaulle

Le timbre de De Gaulle

Secousse sur Internet

Ottawa (PC) — Un étudiant canadien qui voulait faire un pied de nez au projet du gouvernement français d'émettre un timbre rappelant la visite de Charles de Gaulle au Québec, il y a 30 ans, a provoqué une mini secousse cybernétique sur Internet.

Le créateur de la page «Unity Link» a retiré sa proposition de timbre canadien au début de la semaine après que le site eût été la cible de vives reproches.

Sous le titre «Un rappel au bureau de poste du gouvernement français», le site affiche un timbre canadien avec une photographie de la bataille de Dieppe où plus de 900 Canadiens avaient trouvé la mort durant la Seconde Guerre mondiale. La photo montre deux soldats canadiens gisant morts sur le champ de bataille. «Plusieurs grands Canadiens ont visité la France aussi», indique le bas de vignette.

Graham Murray, un étudiant en droit de l'Université Dalhousie, à Halifax, a indiqué qu'il avait retiré son timbre après qu'il fut devenu évident qu'il produisait le contraire de l'effet recherché par son site faisant la promotion de l'unité canadienne.

«J'ai bien peur que toutes les réactions que nous avons eues aient été très négatives. Je ne suis pas désireux d'attiser le débat entre francophones et anglophones de façon générale.»

Le site de M. Murray présente un point de vue fédéraliste et contient un répertoire de centaines d'initiatives locales qui ont vu le jour à travers le pays pour promouvoir l'unité canadienne. Le jeune homme craignait que son timbre n'offense les anciens combattants, mais après l'avoir montré à certains d'entre eux, il affirme avoir reçu une réponse extrêmement positive.

«Je prends le timbre de De Gaulle très personnellement, mais c'est entre moi et le gouvernement français et ça m'empêche de générer des messages haineux.»

Le gouvernement français compte émettre un timbre pour commémorer le 30^e anniversaire de la visite du général de Gaulle au Québec au cours de laquelle il avait lancé son fameux «Vive le Québec libre» du haut du balcon de l'hôtel de ville de Montréal.

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 ouest
St-Eustache, tél.: 473-8492

Internet: www.decor25.com

Faut voir...

les magnifiques
produits Blanco
parmi les 30 salles
de bains en
démonstration.

CEPSUM

CENTRE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

NOUVEAUTÉ
DÈS CE PRINTEMPS!

S'inscrire à nos activités sans se déplacer!

Un seul numéro à composer : le 343-6160

(Réception des appels : entre 12h et 20h)

OUVERT À TOUS • SALLE D'ENTRAÎNEMENT MODERNE

DEVENEZ MEMBRE DÈS LE 14 AVRIL RABAI APPRÉCIABLE ENVIRON 30 %

- Pour les activités de conditionnement physique : 24 mars, 26 mars, 1^{er} avril ou 3 avril
- Toutes les activités offertes aux adultes : 26 mars, 1^{er} avril ou 3 avril
- Pour les 2-17 ans inscrits à l'automne ou à l'hiver dernier : 1^{er} avril ou 3 avril
- Tous les participants au Programme enfants-adolescents : 3 avril

Tous ceux qui n'ont pu s'inscrire : à compter du 7 avril au téléphone, ou en personne de 9 h à 19 h

2100, Édouard-Montpetit
Édouard-Montpetit

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports



NOUVEAUTÉ

ÉTAPES
D'APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS

En quatrième secondaire
Ninon Carmant
392 pages, 15,80 \$

La nouvelle littéraire relève du genre romanesque dont elle a toutes les caractéristiques. Comme le roman, elle est le récit de faits réels ou fictifs (mais vraisemblables), ordinairement tragiques et généralement inconnus. De là vient l'appellation de nouvelle, dans le sens journalistique du terme.

À la vérité, la nouvelle littéraire est un récit imagé, «bref et concentré» qui vise à donner «l'impression de la réalité». Elle se situe entre le roman et le conte. Ce qui la distingue du conte, c'est l'exclusion du merveilleux. Ce qui la distingue du roman, c'est son étendue. Alors que le roman retrace l'évolution des personnages dans le temps, la nouvelle, «simple et brève» met en lumière un seul aspect du personnage. Elle se lit d'un trait, ne comporte pas de divisions en chapitres ou en parties, comme la plupart des romans.

Drame d'une grande densité, la nouvelle littéraire exige concision, netteté, une parfaite maîtrise de la langue et un grand talent de narrateur.

LIDEC inc.

4350, avenue de
l'Hôtel-de-Ville
Montréal (Québec)
H2W 2H5

Téléphone: (514) 843-5991

Télocopieur: (514) 843-5252

Adresse internet :
http://www.liddec.qc.ca

LES ACTUALITÉS

Les petites centrales sont une mine d'or pour Hydro

Elles pourraient donner 7000 MW au réseau provincial mais 400 rivières perdraient alors leurs chutes

LOUIS-GILLES FRANÇEUR LE DEVOIR

Si Québec décidait d'exploiter tout le potentiel des petites centrales hydroélectriques identifiées au cours des dernières années par Hydro-Québec, ce sont pas moins de 400 rivières, dont 316 à proximité du réseau de transport provincial, qui subiraient la disparition de leurs chutes et rapides, ce qui permettrait d'ajouter 7000 MW au réseau provincial.

C'est ce que révèle une étude d'Hydro-Québec réalisée en 1992 et que la société d'État n'a pas déposée devant la commission Doyon, même si elle dresse avec une précision inégale la liste des sites «aménageables» de petites et moyennes centrales, c'est-à-dire les sites les plus susceptibles de constituer le décor énergétique des prochaines années si Québec enfonce l'accélérateur de la production plutôt que celui des économies d'énergie. La commission Doyon a justement pour mandat d'indiquer au gouvernement dans quelle mesure il est justifiable de harnacher les petits cours d'eau de la province.

Cette étude confidentielle, intitulée Potentiel de centrales hydroélectriques de moyenne et petite envergure, a été préparée par Richard Primeau et Jacques St-Laurent, deux ingénieurs du Service production et réfections. Hydro-Québec a refusé d'en remettre une copie au Devoir en vertu de la Loi d'accès à l'information parce que, a affirmé le porte-parole Steve Flanagan, elle contiendrait des informations «à caractère commercial et stratégique».

Documents

De son côté, la secrétaire générale d'Hydro-Québec, Marie-Josée Nadeau, a précisé que cette étude n'avait pas été remise aux commissaires parce que ce document «ne faisait pas partie des documents demandés à Hydro-Québec par la commission».

Hydro a remis environ 140 boîtes de documents à la commission, qui a finalement divulgué ceux qu'elle jugeait essentiels à la réalisation de son mandat.

L'intérêt de cette étude inédite réside dans le fait qu'elle trace le portrait du potentiel «aménageable» et non «théorique» des sites de moyenne et petite enver-

gures, c'est-à-dire le potentiel hydroélectrique «ayant été évalué de façon sommaire ou préliminaire par des organismes privés ou par Hydro-Québec à des emplacements précis».

Un autre bilan du potentiel hydroélectrique déposé par Hydro-Québec en 1995 devant la Table de consultation sur l'énergie ne définit pas le potentiel aménageable des sites en mégawatts, comme le fait le document obtenu par Le Devoir. Il permet d'en comparer la valeur mais en térawatts/heure, ce qui instruit beaucoup moins sur l'éventuel niveau d'assèchement des cours d'eau et l'ampleur des ouvrages éventuels.

Si le potentiel «aménageable» du Québec est évalué à 7000 MW dans cette étude, on y précise que les 277 sites les plus accessibles, parce que situés à proximité du réseau de transport, représentent environ 6000 MW. «La plus grande partie de ce potentiel [6000 MW], précise le rapport, se retrouve au niveau des centrales de moyenne envergure», soit 74 chutes dont Hydro pense que l'on pourrait tirer près de 4400 MW.

Impacts

Les centrales de moyenne envergure sont définies dans ce rapport comme susceptibles de produire entre 25 et 100 MW. Une centrale de 100 MW ressemble à celle qui coupe la rivière Outaouais à la hauteur de Pointe-Fortune.

Pour leur part, les «petites» centrales sont définies dans le rapport comme produisant moins de 25 MW. Hydro-Québec a identifié 203 sites ou chutes naturelles dont la noyade pourrait rapporter globalement 1500 MW, soit l'équivalent de seulement deux projets comme celui de Sainte-Marguerite, en construction sur la Côte-Nord.

Le régime d'évaluation environnementale actuel n'exige aucune étude d'impacts ni audiences publiques pour les petites centrales de moins de dix MW malgré l'importance de leurs impacts sur le milieu naturel et le tissu social. L'étude obtenue par Le Devoir identifie 138 sites de moins de dix MW à proximité du réseau de transport, dont le potentiel aménageable est évalué à 475 MW.

Dans sa récente politique énergétique, Québec a haussé de 25 à 50 MW la barre des projets auxquels le

secteur privé pourra s'attaquer désormais. On recense dans cette étude quelque 38 projets susceptibles de cette ampleur, qui ajoute ensemble 700 MW au gisement susceptible d'être exploité par le secteur privé. Ces 700 MW représentent 16 % des 4400 MW susceptibles d'être produits dans les centrales de moyenne envergure. On voit donc que la nouvelle politique énergétique laisse à la société d'État la responsabilité de développer l'essentiel des projets de ce groupe, le plus rentable.

Il est cependant possible que le secteur privé grignote plusieurs projets dans ce bassin de projets si Québec fragmente en pièces détachées certains «complexes» naturels, par exemple les 547 MW identifiés sur la Mistassibi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui se diviseraient en huit projets.

Le rapport identifie enfin 39 projets dans les territoires non reliés au réseau de transport hydro-québécois. Ce potentiel «aménageable» se situe essentiellement sur la Basse-Côte-Nord, dans les baies de Hannah et de Rupert, à la Baie-James et à la baie d'Hudson ainsi que dans la baie d'Ungava. Son potentiel se limite à 1100 MW.

Aux 7000 MW «aménageables» s'ajoute enfin une autre tranche de 2500 MW en potentiel dit «théorique», soit le potentiel maximal des cours d'eau visés.

Quelque 200 projets situés en territoire relié au réseau hydro-québécois pourraient théoriquement fournir 900 autres MW alors que 86 sites en territoire non relié pourraient fournir 1800 MW additionnels, pour un grand total (aménageable et théorique ensemble) de 9700 MW.

Vingt-sept sites de la Côte-Nord et touchant 15 rivières, la plupart abritant des saumons, pourraient fournir ensemble 1600 MW au moyen de centrales de 25 à 100 MW. Suit l'Outaouais avec 1200 MW, dont la production engloberait 19 sites sur neuf rivières parmi lesquelles on retrouve quelques-unes des plus belles voies canotables de la province, dont plusieurs exploitées commercialement.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où la commission Nicolet a décrits plusieurs barrages comme des

obstacles dangereux pour les populations, abrite 13 sites pouvant éventuellement produire 775 MW...

Quant aux «petites centrales» de moins de 25 MW, c'est aussi la Côte-Nord qui recèle encore une fois le gisement le plus important. Hydro-Québec y a identifié 63 sites sur 25 rivières, dont on pourrait extraire 550 MW. Viennent ensuite l'Outaouais avec 28 sites sur 13 rivières (275 MW), les Laurentides avec 29 sites sur 16 rivières (240 MW) et le Bas-Saint-Laurent avec 40 sites sur 22 rivières.

Les longues listes de sites et de cours d'eau identifiés dans ce rapport seraient trop longues à présenter dans le détail. On y découvre cependant des perles, comme la possibilité de reconstruire l'ancienne centrale de la Montréal Power & Lightning (91 MW) vis-à-vis le rapide de Lachine, en pleine réserve d'oiseaux migrateurs! Des dizaines de rivières à saumons seraient aussi touchées si Québec transformait cette liste de sites «aménageables» en projets concrets, tout comme on verrait disparaître plusieurs des plus beaux parcours canotables du Québec sur des rivières comme la Gens de Terre, la Dumoine, etc.

On verrait aussi disparaître de sites touristiques importants comme les chutes Sainte-Ursule sur la Maskinongé (une étoile dans le Michelin!) ou les chutes à Murphy, sur la Batiscan, en plein parc régional. Des monuments aussi spectaculaires du patrimoine régional ont ainsi été bétonnées sans débat public, comme les chutes à Mangan, en Mauricie, alors que celles de Val-Jalbert ont été sauvées de justesse par une audience publique.

L'étude d'Hydro-Québec englobe par ailleurs des sites patrimoniaux comme les chutes de la Chaudière, dont le sort dépendra en partie d'un prochain rapport du BAPE. L'étude englobe aussi le site touristique des Sept-Chutes, elles aussi classées comme site d'intérêt majeur par le Michelin. En contrepartie des harnachements proposés, les promoteurs proposent des filets d'eau «esthétiques», que l'on déploie à certaines heures durant la saison touristique, en remplacement des eaux tumultueuses actuelles.

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA FÊTE DE PÂQUES

Éditions du vendredi 28 mars 1997:

les réservations doivent être faites le mercredi 26 mars avant 13h00

Éditions du samedi 29 mars 1997:

les réservations doivent être faites le mercredi 26 mars avant 16h30

Éditions du mardi 1^{er} avril:

les réservations doivent être faites le mercredi 27 mars avant 13h00

Éditions du mercredi 2 avril:

les réservations doivent être faites le mercredi 27 mars avant 16h30

Le journal ne sera pas publié le lundi 31 mars 1997.

Nos bureaux seront fermés le vendredi 28 mars et le lundi 31 mars.

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE MONTRÉAL, NO. 707 582 540, VILLE DE MONTRÉAL, Saisissant, -VS- ALCINE CHRISTIAN, Saisi. Le 03 avril 1997 à 12h00 heures AU LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: 1 Véhicule automobile Chevrolet S-10 1990, plaque: 821 APA, no. série: 1GNCT18ZL8115251, Montréal, le 03 avril 1997 à 12h00 heures AU LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: 1 Véhicule automobile Mazda B-2000 1986, plaque: NHE 699, no. série: JM2UF114G0517353, Montréal, le 20 mars 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE MONTRÉAL, NO. 641 049 091, 641 799 012, 643 194 484, 643 410 714, 643 922 882, VILLE DE MONTRÉAL, Saisissant, -VS- LELIEVRE MICHEL, Saisi. Le 03 avril 1997 à 12h00 heures AU LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: 1 Véhicule automobile Buick Skylark 1984, plaque: ZAF 302, no. série: 1G4AB9X6E496987, Montréal, le 20 mars 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE MONTRÉAL, NO. 703 071 795, 705 245 822, VILLE DE MONTRÉAL, Saisissant, -VS- KOVALAKI ANASTASIYA, Saisi. Le 03 avril 1997 à 12h00 heures AU LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: 1 Véhicule automobile Buick Century 1982, plaque: 129 BEJ, no. série: 1G4AL19XCC471236, Montréal, le 20 mars 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR MUNICIPALE, NO. 95-0012577, VILLE DE BOISBRIAND, Partie demanderesse -C- ERIC SAVOYARD, Partie défenderesse. Est par la présente donné que les effets mobiliers de la partie défenderesse saisis en cette cause seront vendus au 171, CARRÉ ST-PIERRE, ST-THERÈSE à 10h00 heures le 5 avril 1997. À savoir: un téléviseur Hitachi 28" à accs.; un système de son Panasonic à accs.; un vidéo VHS noir & accs. Etc.. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou au plus offrant et dernier enchérisseur. Donné à Laval, ce 19 mars 1997, Eric Latraverse, huissier de Justice, LATRAVERSE ET ASS., HUISSIERS, 1717, St-Martin Ouest, suite 235, Laval, Québec, H7S 1N2. Tél: (514) 978-8669. Fax: (514) 978-9013.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE MONTRÉAL, NO. 645 617 114, VILLE DE MONTRÉAL, Saisissant, -VS- SERCIA PAUL Saisi. Le 03 avril 1997 à 12h00 heures AU LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: 1 Véhicule automobile Oldsmobile Cutlass 1979, plaque: 553 BKV, no. série: 3M47H92455903, Montréal, le 20 mars 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE MONTRÉAL, NO. 639 445 903, 641 152 890, 706 190 011, VILLE DE MONTRÉAL, Saisissant, -VS- GAUTHIER, CAMILLE Saisi. Le 03 avril 1997 à 12h00 heures AU LIEU D'ENTREPOSAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE AU 150 RUE DUKE, en la ville de MONTRÉAL, district judiciaire de Montréal sera vendu par autorité de Justice, le véhicule du saisi en cette cause: 1 Véhicule automobile Nissan Sentra 1984, transit 9465774, no. série: JN1PB159E103161, Montréal, le 20 mars 1997, LUC VALADE, H.J., DISTRICT DE MONTRÉAL, ÉTUDE VALADE ET ASSOCIÉS, 875-9111.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE MONTRÉAL, NO. 505-02-006430-965, LA CAISSE POPULAIRE DE LONGUEUIL, demanderesse -vs- PAUL DECELLES, défendeur. Le 03 AVRIL 1997, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au 905 rue Quin, en la cité Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 table en bois réfléchissante avec 6 tiroirs (antiquité), 6 chaises et acc.; 1 buffet avec 3 portes de vitres comprenant 4 portes et 4 tiroirs (antiquité); 3 cadres de grandses assises avec images. Et autres biens saisis en cette cause. Conditions: ARGENT COMPTANT. Lemoine, le 19 mars 1997, Luc Darveau, Huissier, GRENIER POISSANT ET ASSOCIÉS, huissiers de justice, 466-2628.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

Table with 5 columns: Aujourd'hui, Ce Soir, Mardi, Mercredi, Jeudi. Includes weather icons and temperature ranges (max/min).

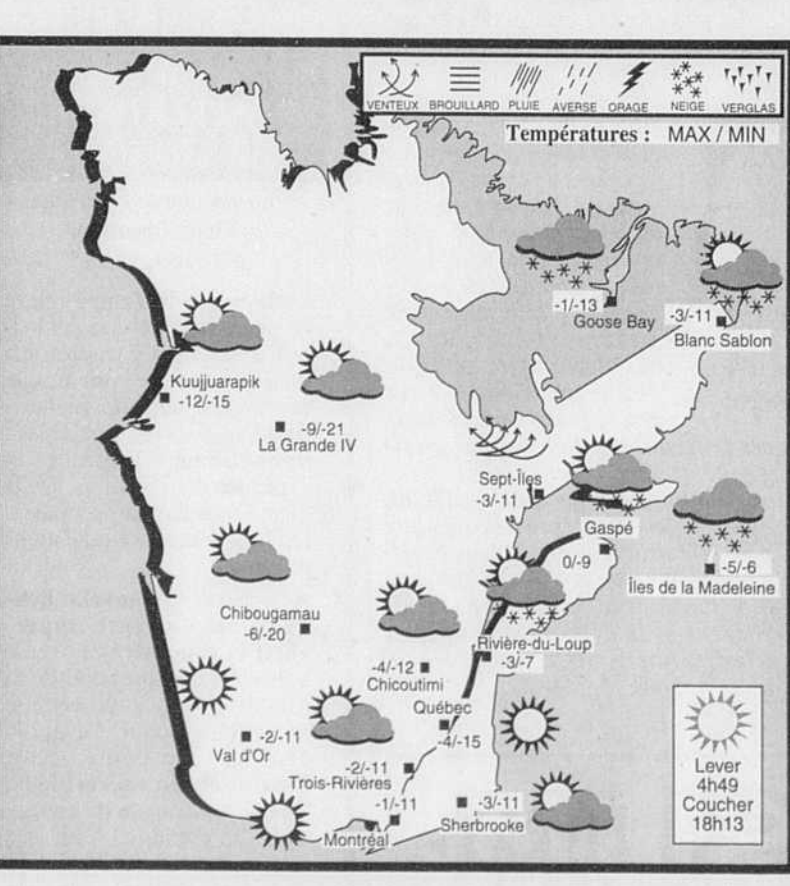


Table for Québec weather forecast: Aujourd'hui, Ce Soir, Mardi, Mercredi, Jeudi. Includes weather icons and temperature ranges.

Table for Ottawa weather forecast: Aujourd'hui, Ce Soir, Mardi, Mercredi, Jeudi. Includes weather icons and temperature ranges.

Météo au soleil 1 900 565-4000. Environment Canada logo and website information.

Avis public

Service du greffe. Dérogation mineure. Conforming to article 524 h) of the Charter of the City of Montreal, the council, at the assembly which will be held on April 14, 1997, at 19 h, at the Hotel de Ville de Montreal, will study the request for a minor derogation relative to the placement of buildings situated at 1676-1682, rue Saint-Denis.

Appels d'offres

Service des travaux publics. Des soumissions seront reçues, avant 14 h à la date indiquée ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-005, Montréal (Québec), H2Y 1C6, pour: SOUMISSION 8377, SOUMISSION 8378, SOUMISSION 8379.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE MONTRÉAL, NO. 500-04-001620-969, COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT KIEU TIEN THI DANG. PHU HUNG DAO, Partie requérante, ALI ELCHÉIK YOUSSEF, Partie intimée.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT SOUHAËL ELCHÉIK YOUSSEF. PHU HUNG DAO, Partie requérante, ALI ELCHÉIK YOUSSEF, Partie intimée.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT MARIE MARLENE VOLCY. JEAN-CLAUDE JARBATH, Partie défenderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT JEAN-CLAUDE JARBATH. JEAN-CLAUDE JARBATH, Partie défenderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT RAYMOND BANGET ET AL. RAYMOND BANGET ET AL, Partie demanderesse.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT CAISSE POPULAIRE SAINT-JEAN-BERCHMANS. MISE-EN CAUSE.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE. PRÉSENT GREFFIER ADJOINT RÉSIDENTS FUNÉRAIRES MAURICE MCNABB INC. MAURICE MCNABB INC.

Hydro Québec APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS. Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants: Montréal et les environs: 840-4903 Extérieur: 1-800-324-1759

SECTEUR PUBLIC

MERCI

Au nom de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, le gouvernement tient à dire merci à ses employés, pour la solidarité dont ils ont fait preuve en contribuant puissamment à l'effort collectif d'élimination du déficit.

Les infirmières, enseignants, fonctionnaires, employés de soutien, professionnels et tous les autres ont démontré qu'au Québec, on sait relever ensemble des défis difficiles.

Grâce à la bonne volonté et à l'imagination des femmes et des hommes du secteur public, les Québécois jouiront dès cette année d'une base financière plus solide.

Plus de 15 000 employés profiteront de retraites avantageuses et quelques milliers de personnes pourront être embauchées.

*Au Québec, on fait les choses autrement,
on fait les choses ensemble.*

Québec 

LES ACTUALITÉS

COLLOQUES

Isabelle Quentin

LA MALNUTRITION EN PAYS D'ABONDANCE

Université de Montréal
Le 24 mars
Jocelyne Boivin: (514) 343-6111

L'allongement de l'espérance de vie dans les sociétés industrialisées est principalement dû à de meilleures conditions de vie et d'hygiène et à une diminution de la mortalité infantile.

LA LOI ÉLECTORALE AU QUÉBEC EN QUESTION

Université McGill
Le 25 mars
Alain-G. Gagnon: (514) 398-3960

On sait que la loi électorale, à la suite des dernières élections provinciales et au référendum de 1995, a été critiquée, parfois dénoncée, par plusieurs.

LE CYBERESPACE EST-IL UNE TERRE SANS LOI?

Hôtel InterContinental Montréal
Le 26 mars
ALAI: (514) 873-4416

Michel Racicot est le conférencier invité à un déjeuner-causerie organisé par l'Association littéraire et artistique canadienne (ALAI Canada).

CONSEIL TRIBAL MAMUTUN ET GOUVERNEMENTS CANADIEN ET QUÉBÉCOIS

Université McGill
Le 26 mars
José Cadorette: (514) 398-2658

Hélène Boivin, négociatrice du Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean, nous présente la proposition d'entente de principe déposée aux différents gouvernements.

LES ACCORDS DE PAIX AU GUATEMALA

Université McGill
Le 26 mars
Dominique Caouette: (514) 398-3507

Marthe Lapierre cherchera à interpréter les récents accords de paix intervenus entre le gouvernement du Guatemala et l'Unité révolutionnaire nationale guatémalthèque.

L'ÉLARGISSEMENT DE L'OTAN

UQAM
Le 26 et 27 mars
CRD: (514) 987-6781

La sécurité euro-atlantique et l'avenir des relations entre la Russie et l'Occident vous préoccupent-elles? Pourquoi la Russie s'oppose-t-elle à l'élargissement de l'OTAN?

FIGURES ATYPIQUES ET ILLÉGITIMITÉS CULTURELLES

Université de Montréal
Le 27 mars
Pierre Popovic: (514) 343-2037

Bernard Andrès, Marc Angenot, Benoît Denis, Jean Goulemot, Eric Méchoulan, Benoît Melançon, Paule Petitier, Pierre Popovic et Anne Richardot se sont donné rendez-vous autour de cas culturels atypiques des années 1715 à 1914.

Pour joindre l'auteur: iquentin@sim.qc.ca

Après le rassemblement monstre de samedi

S.O.S. Montfort a la joie prudente

«C'est à notre tour de nous lever à la quête du destin»

PC, LE DEVOIR

Ottawa — Jamais depuis le règlement 17, qui interdisait le français dans les écoles ontariennes au début du siècle, un événement n'a-t-il mobilisé autant la population francophone de l'Ontario.

Véritable cri du cœur, le rassemblement organisé par S.O.S. Montfort, samedi à Ottawa, a dépassé toutes les espérances.

Les responsables de S.O.S. Montfort se réunissent aujourd'hui afin de décider de la marche à suivre pour les prochains jours. Leurs gestes, a indiqué hier une porte-parole de l'organisme, dépendront en grande partie de la réaction des politiciens à la manifestation de samedi, qui fut incontestablement un grand succès.

Petits et grands étaient en effet venus crier leur désaccord face à la décision d'une Commission provinciale de restructuration des soins de santé de fermer l'hôpital Montfort, le seul hôpital francophone de l'Ontario, le 30 juin 1999.

Il s'agit également du seul centre de formation en français pour les médecins, un détail qui a échappé à la commission provinciale et au ministre des Affaires francophones de l'Ontario, Noble Villeneuve, ont fait valoir les organisateurs.

Pour l'occasion, rien n'avait été négligé: spectacle haut en couleurs diffusé sur les ondes de RDI, allocutions, messages retransmis sur vidéo, chants, témoignages. Même le premier bébé né à l'hôpital Montfort, Louis-Marie Côté, un homme fier de 43 ans, était de la partie.

Symbole de la lutte des Franco-Ontariens, la fermeture proposée de cet hôpital qui les dessert depuis 1953 a soulevé un véritable tollé dans la population. Des milliers de personnes massées hier dans le Centre civique d'Ottawa agitaient banderoles, drapeaux, pancartes. La fierté

franco-ontarienne était palpable, la détermination aussi.

«C'est à notre tour de nous lever à la quête du destin. C'est à notre tour de braver la tempête, de dénoncer l'injustice, de proclamer notre identité», a lancé Gisèle Lalonde, la présidente de S.O.S. Montfort, au son nourri des applaudissements.

«On existe»

Un couple âgé d'Ottawa, de fidèles clients de l'hôpital Montfort, est arrivé en fauteuil roulant motorisé pour crier son opposition à la fermeture de cet hôpital.

«Les gens vont savoir qu'on existe», a signalé Charles Rhéaume, 78 ans, d'une petite voix frêle. On veut exister.

Son épouse, Nicole Parent Rhéaume, pour qui l'hôpital Montfort est son «deuxième chez nous», était là pour l'épauler. Elle a indiqué qu'elle tenait à des soins en français et ne voulait rien savoir de services bilingues accrus à l'hôpital général d'Ottawa comme solution de rechange.

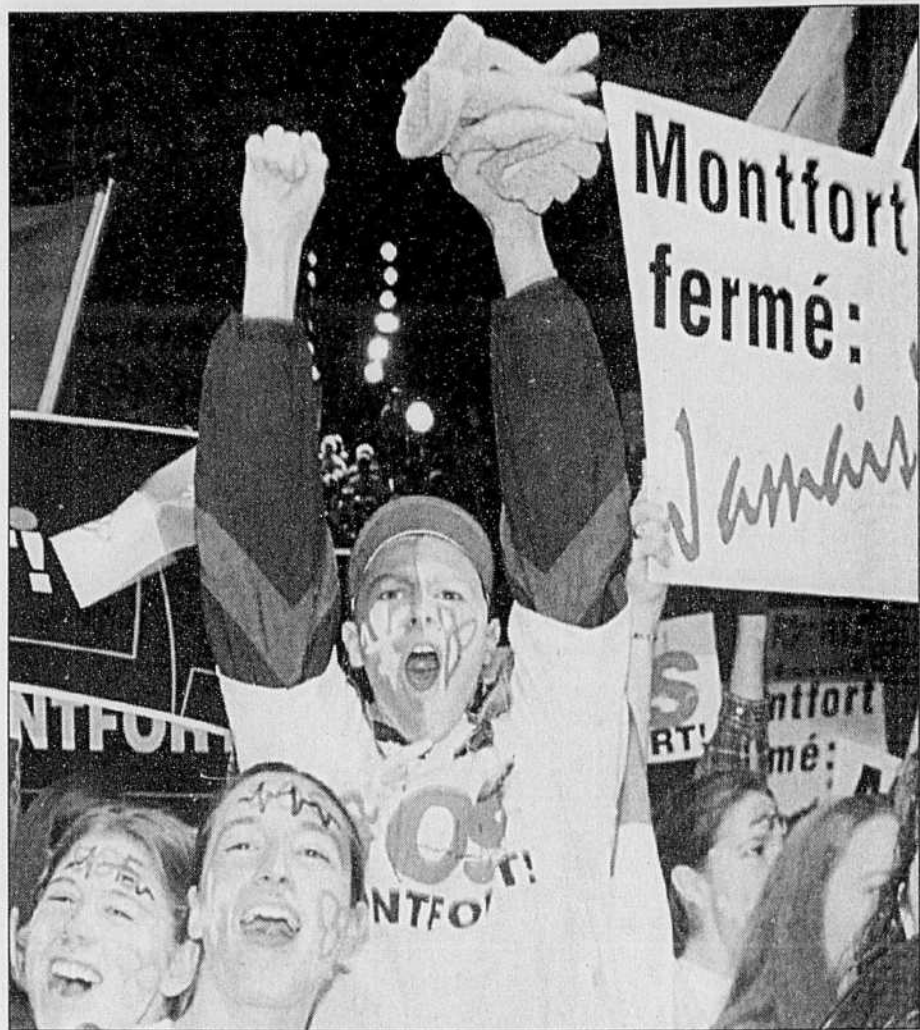
«Ce n'est pas pareil», a-t-elle résumé tout bonnement.

«Lorsqu'on est soigné en français, on guérit plus vite», a ajouté Alda Côté, mère de huit enfants.

En toile de fond, plusieurs y ont vu une question d'unité nationale. C'est le message retransmis sur vidéo par Peter White, président du Conseil sur l'unité canadienne, pour qui la fermeture de Montfort jouerait «le jeu des souverainistes».

«Qu'ils s'occupent de garder notre Canada entier, nous autres, on va s'occuper de garder notre hôpital», a renchéri Lise Bergeron, âgée de 53 ans, de Casselman, une petite communauté à l'est d'Ottawa.

Dans l'ensemble, toutefois, la foule n'avait que des éloges pour ceux qui ont offert leur appui à la communauté franco-ontarienne, peu importe leur allégeance politique. Le premier ministre Lucien Bouchard, le premier ministre Jean Chrétien, l'ex-premier ministre néo-démocrate



Plus de 10 000 personnes ont crié haut et fort, samedi à Ottawa, leur opposition à la fermeture de l'hôpital Montfort: «Lorsqu'on est soigné en français, on guérit plus vite.»

de l'Ontario Bob Rae ont tous eu droit à une salve d'applaudissements.

C'est le 8 avril que le sort de l'hôpital se jouera. Le président directeur général de l'hôpital, Gérald Savoie, croit que la commission ne pourra fermer les yeux devant

le cri de détresse de la population francophone. Surtout que l'hôpital de 242 lits coûte moins cher à gérer que d'autres.

Le rassemblement d'hier a été crucial, croit-il, sans quoi «le dossier serait tombé à l'eau».

Les prix des médicaments déterminés par l'étranger

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les Canadiens paient leurs médicaments des millions de dollars trop cher parce que les prix sont fixés à partir de «listes» de prix surévalués d'autres pays.

Depuis dix ans, l'organisme fédéral qui réglemente les prix, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, établit les prix des nouveaux médicaments à partir des prix américains et européens artificiellement gonflés. Des documents montrent que les véritables prix à l'étranger sont souvent de 10 à 50 % inférieurs.

D'actuels et d'anciens employés du conseil soutiennent que le portrait réel de la situation a été occulté pendant des années par les rapports optimistes mais trompeurs du conseil, qui affirmait que les prix des médicaments canadiens étaient souvent toute modestes lorsque comparés à ceux en vigueur ailleurs.

Une étude interne tout le quotidien Ottawa Citizen a obtenu copie indique que des membres du conseil avaient averti que les comparaisons de prix n'étaient pas réalistes. «Nous avons été ignorés», dit un ancien chercheur.

Ces révélations surviennent alors que la loi sur les brevets pharmaceutiques, sur laquelle repose le système de prix canadien, est actuellement en révision.

Le conseil fédéral réglemente les prix des médicaments brevetés, qui constituent environ

45 % du marché canadien et sont généralement les produits les plus chers.

Jusqu'en 1993, les fabricants de produits génériques devaient obtenir un permis pour copier à moindre coût des médicaments brevetés avant l'expiration du brevet. Depuis, la loi C-91, actuellement en révision devant une commission parlementaire, interdit cette pratique.

Le mois dernier, cette commission a reçu un rapport affirmant que le conseil du prix des médicaments avait fait épargner de trois à quatre milliards aux Canadiens depuis 1987.

D'anciens dirigeants et employés du conseil doutent toutefois de l'efficacité de l'organisme fédéral, qui coûte trois millions par année. Depuis que le conseil doté de pouvoirs presque judiciaires a été mis sur pied il y a dix ans, le coût des médicaments a bondi de trois milliards par année, une augmentation de 80 %.

L'industrie pharmaceutique prétend que cette hausse du coût des médicaments s'explique par une consommation accrue, et non par une augmentation des prix. Certains représentants des pouvoirs publics, comme les responsables du système d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique, croient plutôt le contraire.

Pour sa part, le président du conseil du prix des médicaments, le Dr Robert Elgie, remet en question les allégations voulant que les prix à l'étranger sur lesquels se base le conseil soient surévalués.

Les fonctionnaires chargés des chômeurs sont démoralisés

PRESSE CANADIENNE

Halifax — Les fonctionnaires chargés de s'occuper des chômeurs du pays sont démoralisés depuis le départ à la retraite anticipée de plusieurs de leurs collègues dans le cadre des compressions de personnel ordonnées par le gouvernement libéral.

«Les employés «sont partis en courant», a déclaré un employé fédéral aux chercheurs qui préparaient un rapport sur l'impact des compressions sur le ministère du Développement des ressources humaines.

L'incertitude, l'anxiété, l'amertume et l'envie ont assailli les employés restés derrière, affirme l'étude, surtout ceux qui vivent dans les Maritimes et au Québec, où les autres perspectives d'emplois sont limitées.

«Les gestionnaires à tous les niveaux ont indiqué que certains employés étaient fâchés de ce que des gens puissent jouir de conditions de départ aussi favorables, quand ils n'avaient pas travaillé un seul jour de tout le temps qu'ils avaient été là», note le rapport, daté d'avril 1996, dont la Presse Canadienne a pu prendre connaissance en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Tous ceux qui ont quitté le ministère n'étaient pas du bois mort. Lorsque c'était le cas, le personnel était habituellement heureux de les voir partir,

constatent les auteurs du rapport. Mais quand des employés très performants partaient, le personnel se demandait s'il arriverait à tout faire.

Dans son budget de 1995, le gouvernement fédéral avait décrété l'abolition de 45 000 postes au sein de la fonction publique. Du total, le ministère du Développement des ressources humaines devait en éliminer 5000.

Quand cela a été annoncé, la panique s'est emparée du personnel, note-t-on dans le rapport, qui décrit un ministère au bord de la dépression nerveuse. Les employés se sont mis à prendre de nombreux congés de maladie, ils étaient sur leurs gardes et se méfiaient des cadres.

Selon le document, les fonctionnaires qui travaillent toujours au ministère du Développement des ressources humaines et qui y étaient entrés pour fournir des services sociaux et aider les Canadiens éprouvent aujourd'hui de la difficulté à croire en leur mission, à un moment où le ministère limite sa clientèle et réduit l'interaction directe avec le public et les prestataires d'assurance-emploi.

«Certains employés ne veulent pas rester pour assister aux changements de valeurs du ministère», signale le rapport.

Mme Lois Pearce, porte-parole du ministère, a cependant indiqué que depuis que le rapport a été rédigé, les choses se sont améliorées au sein du personnel.

Les compagnies canadiennes et le 1-800 international

Pas de bousculade au portillon

PRESSE CANADIENNE

Les compagnies canadiennes ne se bousculent pas pour obtenir un numéro de téléphone universel 1-800 offert depuis peu, s'inquiète un dirigeant de Téléglobe Canada.

Ces numéros constituent des outils de marketing très pratiques mais si les entreprises canadiennes traînent la patte, les centres d'appels seront établis aux États-Unis plutôt qu'au Canada, avec les emplois qui en découlent, a fait valoir Richard Gendron, vice-président des services aux entreprises de Téléglobe. Selon M. Gendron, seulement 300 compagnies canadiennes avaient fait une demande pour obtenir leur numéro 1-800 international.

Aux États-Unis, 20 000 numéros ont été réservés. Toute proportion gardée, M. Gendron estime qu'au moins 2000 entreprises canadiennes auraient dû réserver un numéro jusqu'à maintenant.

Cette situation engendre un problème de compétitivité pour Téléglobe, une entreprise montréalaise qui est le fournisseur exclusif pour les

appels outre-mer au Canada. «Ces centres d'appels vont être basés aux États-Unis et ces appels vont être relayés là-bas plutôt qu'ici, et c'est une inquiétude majeure», a dit M. Gendron. Nous faisons face à une vraie compétition au sud.»

Grâce aux numéros 1-800 internationaux, un fabricant d'ordinateurs japonais pourra inscrire un seul numéro d'aide technique dans la documentation envoyée aux quatre coins du monde. Une compagnie aérienne canadienne pourra faire de la publicité en Europe au moyen d'un seul numéro pour l'information et les réservations pour toute l'Amérique du Nord.

M. Gendron souligne que ces numéros seront extrêmement utiles en Europe, où des numéros 1-800 différents dans chaque pays pourront être remplacés par un seul. Les appels seront acheminés vers un seul centre d'appels multilingue.

M. Gendron soutient qu'il n'y a aucune raison pour que ces centres ne soient pas établis au Canada, dans une province comme le Nouveau-Brunswick, qui compte sur une florissante industrie de ce type.

Loto-Québec results table with columns for GAGNANTS, LOTS, and various prize amounts for different lottery games like 6/49, SELECT, MISE-TÔT, Extra, and SUPER 7.

L'Action Nationale advertisement for its 80th anniversary, featuring a list of benefits like 'Sociale, économique et indépendantiste' and contact information for Montreal.

Advertisement for 'Les compagnies canadiennes et le 1-800 international' by Téléglobe, discussing the importance of international 1-800 numbers for Canadian businesses.

LE DEVOIR

LE MONDE

Z A I R E

Mobutu tente de reprendre l'initiative

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kinshasa — Le président zairois Mobutu Sese Seko a tenté hier de reprendre l'initiative politique en faisant sa première apparition publique depuis son retour vendredi à Kinshasa, alors que la rébellion renforce son emprise sur l'est du pays et refuse toujours un cessez-le-feu.

«Je suis rentré, ce n'est pas pour m'occuper de mes intérêts personnels ou de la fortune de Mobutu mais des intérêts supérieurs de la nation, à savoir l'unité nationale et l'intégrité territoriale», a-t-il annoncé hier matin en recevant à sa résidence du camp militaire de Tshatshi, un groupe de journalistes.

Entretien le mystère sur ses intentions, M. Mobutu a affirmé que le rôle qu'il entend jouer désormais sera connu «dans les 48 heures». Quant à sa participation au sommet extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur le Zaïre, prévu mercredi à Lomé, il s'est contenté de dire qu'il était «en train d'examiner la question».

Sur son état de santé, à propos duquel les rumeurs les plus folles ont circulé à Kinshasa, il a déclaré: «Je me porte comme vous le voyez». Debout face aux journalistes, et vêtu de sa tenue traditionnelle — toque de léopard et canne de chef coutumière à la main — il paraissait un peu fatigué et amaigri, mais s'exprimait nettement et avec son ton habituel, d'une voix un peu rauque et posée.

Cette réapparition publique de M. Mobutu intervient alors que la rébellion dirigée par Laurent-Désiré Kabila renforce son emprise sur l'est du pays, qu'elle contrôle, et progresse désormais vers l'ouest et dans la riche province minière du Shaba, au sud, où elle vise notamment Lubumbashi, deuxième ville du pays.

Ainsi, samedi à Kisangani, troisième ville du pays, conquise une semaine plus tôt, la rébellion a fait élire à main levée par près de 10 000 personnes réunies dans le stade de la ville, les nouvelles autorités administratives de la province du Haut-Zaïre.

Démocratie directe

Justifiant ce concept assez flou de démocratie directe, les rebelles soulignent qu'ils n'ont ni temps, ni argent pour organiser un scrutin avec bulletins de vote, isoler et encrer indélébile.

Leur chef a également annoncé que le premier gouvernement de transition, d'une durée d'un an, sera formé exclusivement par les rebelles.

Il a en outre interdit tous les partis politiques pendant la durée de la guerre de libération, tout en promettant d'instaurer après la victoire une démocratie multipartite.

M. Kabila continue à affirmer vouloir renverser «la dictature de Mobutu» et estime que le cessez-le-feu ne peut être un préalable aux négociations mais leur aboutissement.

Devant cette impasse politique, la diplomatie internationale, notamment africaine, s'active à la recherche d'une solution.

L'envoyé spécial de l'ONU et de l'OUA, M. Mohamed Sahnoun, a rencontré samedi à Kisangani M. Kabila, alors que hier matin c'est le vice-président sud-africain Thabo Mbeki qui a rencontré M. Mobutu à Kinshasa.

Après une audience d'une demi-heure avec le président Mobutu, M. Mbeki a déclaré espérer une «progression du processus qui doit permettre d'aboutir à une solution de la crise zairoise».

M. Mbeki a remis au maréchal un message du président Nelson Mandela. «Le président va l'examiner et nous répondra». «L'Afrique du Sud, a-t-il poursuivi, pense que deux questions sont essentielles: celle du cessez-le-feu et celle des négociations».

Les espoirs se portent maintenant sur le sommet de Lomé, mais les observateurs semblent sceptiques sur la capacité de l'OUA à trouver une «solution africaine» au conflit zairois.

L'OUA est en effet loin de parler d'une seule voix sur ce dossier. L'Ouganda, le Rwanda, et le Burundi sont accusés par le Zaïre de soutenir les rebelles. Les Angolais auraient des combattants des deux côtés, tandis que les soldats hutus de l'ancienne armée rwandaise, défaits par la guérilla tutsie en 1994, se battent aux côtés des forces gouvernementales zairoises.

EN BREF

Étudiants exécutés

Almaty (AFP) — Cinq étudiants en théologie ont été exécutés jeudi à Yining, accusés par les autorités chinoises d'avoir fomenté des émeutes raciales début février dans cette ville du Xinjiang (nord-ouest de la Chine), à l'indépendance de l'opposition antichinoise en exil au Kazakhstan. «Ces étudiants ont été arrêtés alors qu'ils défilaient à Yining entre le 5 et le 7 février», aux côtés de centaines d'autres jeunes indépendantistes musulmans ouïghours qui réclament l'indépendance du Xinjiang, a déclaré à l'AFP un porte-parole du Front national uni révolutionnaire (FNUR, séparatiste ouïghour). «Mais ils n'avaient commis aucun acte violent», a assuré le même porte-parole.

Tension en Centrafrique

Bangui (AFP) — La situation s'est encore dégradée hier à Bangui, où les ex-mutins ont tiré au mortier sur les soldats tchadiens de la force interafricaine d'interposition (MISAB), en blessant trois, et sur la caserne de gendarmerie, touchant 6 militaires, a-t-on appris de sources concordantes. Samedi, de premiers accrochages avaient fait sept morts et une douzaine de blessés, ex-mutins, mais surtout civils atteints par des balles perdues. La MISAB (Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui), forte de 700 hommes, a été déployée dans la capitale centrafricaine après la signature des Accords de Bangui qui avaient mis fin, le 25 janvier, à la mutinerie déclenchée le 15 novembre 1996 dans les rangs d'une partie de l'armée. Des tirs d'armes automatiques «intenses et rapprochés», selon des témoins, ont suivi l'attaque d'hier, aux alentours du quartier-général tchadien installé dans l'ancienne manufacture militaire MAMICA.

Le processus de paix au Moyen-Orient

Israël donne priorité à la sécurité

Arafat dénonce l'arrogance du gouvernement israélien

HOWARD GOLLER
REUTER

Jérusalem — Israël a renforcé son dispositif de sécurité après l'attentat meurtrier de Tel Aviv et, sans toutefois aller jusqu'à suspendre les pourparlers politiques avec l'OLP, a mis l'Autorité palestinienne en demeure de lutter contre le terrorisme.

«Je ne suspends pas les entretiens, car nos représentants rencontrent les leurs, mais le premier point à l'ordre du jour, c'est le respect par les Palestiniens de leur obligation de combattre le terrorisme. Ils doivent commencer à s'y conformer, sinon, nous ne pourrions pas bouger», a déclaré à la chaîne de télévision CNN le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou.

Il répondait ainsi à l'un de ses intervieweurs qui lui demandait s'il comptait suspendre les pourparlers politiques avec l'OLP, comme son collaborateur David Bar-Illan en avait évoqué l'éventualité au cours de la journée.

Benjamin Nétanyahou tenait ces propos après une réunion de plusieurs heures avec les principaux ministres de son gouvernement, consacrée aux réactions à adopter après l'attentat revendiqué par le mouvement Hamas.

Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, le gouvernement israélien a déclaré «attendre de l'Autorité palestinienne qu'elle honore ses engagements à lutter contre la terreur et la violence, mesure nécessaire à la poursuite du processus politique».

Le gouvernement a demandé, sans toutefois en faire une condition préalable, que l'Autorité palestinienne intensifie la coopération en matière de sécurité; empêche les incitations aux actions contre Israël; combatte les organisations de guérilla, y compris leurs infrastructures; arrête, juge et punisse «les terroristes»; donne suite aux de-

mandes israéliennes d'extradition; et confisque les armes illégales.

Illustration de la forte tension dans la région, des policiers israéliens ont tiré hier matin sur deux Palestiniens qui tentaient de s'enfuir à un barrage routier entre Jérusalem et Bethléem. Selon des témoins, les deux Arabes ont été blessés.

A Hébron, en Cisjordanie, les forces israéliennes ont fait usage des gaz lacrymogènes pour la troisième journée consécutive pour disperser des manifestants qui leur jetaient des cocktails Molotov. Trois Palestiniens intoxiqués ont du recevoir des soins.

Le mouvement de résistance islamique Hamas, qui a revendiqué l'attentat de vendredi contre un café de Tel Aviv, où trois Israéliennes ont été tuées, a menacé de poser d'autres bombes jusqu'à ce que l'Etat hébreu renonce à construire un nouveau quartier juif à Jérusalem-Est.

Le procureur général palestinien, Khaled al Kidra, a fait savoir qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre un des chefs du Hamas, Ibrahim al Makadmeh, dont le mouvement avait annoncé par erreur l'incarcération. Makadmeh, libéré la semaine dernière par Yasser Arafat, s'était publiquement réjoui vendredi de l'attentat de Tel Aviv.

L'hypothèse d'une interruption

Avant l'intervention de Benjamin Nétanyahou, son directeur de la communication David Bar-Illan avait évoqué l'hypothèse d'une interruption des entretiens de paix.

«Il se pourrait qu'une suspension des négociations politiques soit décidée pour se concentrer sur les seuls problèmes de sécurité et ce, jusqu'à ce que les Palestiniens coopèrent avec nous», avait-il dit à Reuter.

«Je ne pense pas qu'on puisse poursuivre sur une voie politique tant qu'ils ne démontreront pas leur sérieux dans la lut-

te contre le terrorisme. Les questions d'ordre politique seront laissées de côté», avait-il ajouté.

Les services de sécurité israéliens et palestiniens, parvenus dans les accords d'autonomie lancés en 1993, restent en contact et le ministre israélien de la Sécurité publique, Avigdor Kahalani, a rencontré le chef de la Sécurité préventive palestinienne en Cisjordanie, Djibril Rajoub.

Mais le chef des services de renseignement militaire israéliens, le général Moshe Yaalon, a déclaré que l'Autorité palestinienne conditionnait sa coopération dans la lutte antiterroriste à un changement de la politique israélienne.

«Aujourd'hui et depuis plusieurs jours, les services de sécurité des Palestiniens n'ont pas coopéré avec les services de la sûreté générale et en pratique, ils ont mis comme condition un changement de la situation politique», a-t-il dit au cours d'une conférence de presse, en craignant de nouveaux attentats.

Arafat dénonce

À Islamabad où il assiste à un sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), Yasser Arafat a dénoncé la politique israélienne de colonisation et l'«obstination et l'intransigeance» de l'Etat hébreu.

«Nous avons été surpris par la décision israélienne d'isoler et de judaïser Jérusalem, de construire de nouvelles implantations non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur», a dit le président palestinien.

Il a accusé l'Etat hébreu de retarder l'application des accords de paix pour «plaire aux partis religieux d'extrême droite israéliens qui sont hostiles au processus de paix».

Il a également critiqué les Etats-Unis pour avoir usé à deux reprises de leur droit de veto à l'ONU pour bloquer une résolution du Conseil de sécurité demandant à Israël de renoncer à construire le quartier juif d'Har Homa.

Les Albanaises défilent pour la paix

COLIN MCINTYRE
REUTER

Tirana — Plusieurs centaines de personnes, dont de nombreuses femmes avec leurs enfants, ont manifesté hier dans le centre de Tirana pour réclamer le retour à l'ordre en Albanie.

Parallèlement, dans une interview au journal italien *La Repubblica* — publiée à la veille d'une réunion à Bruxelles des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne pour décider de mesures d'assistance à l'Albanie —, le président Sali Berisha a réaffirmé qu'il ne démissionnerait pas.

L'Italie a acheminé hier un convoi d'aide médicale d'urgence. Cinq hélicoptères italiens se sont posés à Vlore, un port du sud albanais passé sous le contrôle des insurgés.

Un médecin local a expliqué que l'envoi de ces deux tonnes d'aide humanitaire avait été organisé par les comités locaux qui représentent les rebelles et par l'ambassade d'Italie.

Servet Kojdhehi, directeur d'un hôpital local, a précisé que six chirurgiens italiens devaient arriver aujourd'hui à Vlore pour opérer une cinquantaine de personnes grièvement blessées et des dizaines d'autres moins gravement atteintes lors des troubles qui ont éclaté au début du mois.

Le gouvernement italien doit aussi envoyer une aide médicale à Tirana, dans le nord du pays sous le contrôle des autorités, à la suite d'une requête du premier ministre Bashkim Fino. Ce dernier doit se rendre demain à Rome pour y rencontrer le premier ministre italien Romano Prodi. Les ministres des Affaires étrangères des quinze se réuniront de leur côté à Bruxelles pour discuter de la situation en Albanie.



Des centaines d'Albanaises ont défilé hier dans le centre de Tirana.

D'autres réfugiés albanais sont arrivés ce week-end dans le sud de l'Italie après trois jours de pause causée par le mauvais temps dans l'Adriatique.

Quelque 11 000 Albanais se sont enfuis en Italie depuis le 13 mars. Hier matin, un navire de la marine albanaise avec 130 passagers est entré dans le port de Brindisi et au moins un autre bateau était attendu dans la journée.

Le ministre albanais de l'Intérieur a annoncé hier la réouverture du port de Durres, à 40 kilomètres à l'ouest de Tirana, fermé la semaine dernière après des scènes de chaos provoquées par l'afflux de milliers de candidats à l'exil.

À Tirana, les manifestants ont défilé autour de la place Skanderbeg avec des fleurs dans les mains, en scandant «paix, paix» ou encore «arrêtez la violence et les armes» et «donnez à nos enfants des livres, pas des fusils».

Certains dans la foule criaient le nom du nouveau premier ministre qui tente de restaurer les institutions dans le pays après les troubles qui ont fait une centaine de morts et encore plus de blessés, pour la plupart victimes de balles perdues.

En marge de la manifestation, des étudiants ont collecté des fonds pour reconstruire leur campus à Tirana, qui a été pillé.

Dans *La Repubblica*, Sali Berisha déclare: «Je ne me soumettrai pas au chantage, je ne me laisserai pas impressionner par la menace des armes».

«Mon sort est entre les mains du peuple albanais. Je ne quitterai pas la politique mais je respecterai, sans aucune hésitation, la décision du peuple. Cela aussi c'est la démocratie».

Le président Berisha s'est engagé à démissionner s'il perd les législatives anticipées fixées à juin prochain.

Les otages à l'ambassade du Japon au Pérou

Vers une reprise du dialogue

Lima (AFP) — Le gouvernement nous ne sommes pas négociateurs. Nous devons faire un appel sérieux et ferme aux deux bords pour qu'ils veuillent réellement une issue pacifique», a affirmé Mgr Juan Luis Cipriani.

Toutefois, Mgr Cipriani, archevêque d'Ayacucho et représentant du Vatican au sein de la commission, a souligné que cette dernière veut poursuivre ses efforts, car elle a «un compromis moral avec les 72 otages, leurs familles, le Pérou et le monde entier».

La déclaration du prêtre a reçu l'approbation des autres membres de la commission, l'ambassadeur du Canada Anthony Vincent, ainsi que le responsable du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Michel Minnig et le représentant du gouvernement japonais, l'ambassadeur Terusuke Terada, en qualité d'observateur.

Le président Fujimori a répondu indirectement samedi à l'appel de la commission, en se voulant rassurant sur une issue pacifique «que nous soutenons, comme les otages, la plus rapide possible». «Nous sommes entrés dans une période de réflexion», a-t-il dit.

Pour la première fois vendredi, la commission a exprimé publiquement son impatience. «Nous avons une limite,

me son refus de libération de prisonniers, réclamé par le commando preneur d'otages. Malgré tout, un compromis pourrait être étudié, notamment sur la situation carcérale des prisonniers, leur statut juridique, voire des réductions de peine, estimait-on de sources concordantes à Lima.

Le vice-ministre japonais des Affaires étrangères Masahiko Komura, présent mardi à Lima, s'est ensuite rendu à Cuba et en République dominicaine, où il a été reçu par Fidel Castro, puis vendredi par le président dominicain Leonel Fernandez.

Lors d'un voyage surprise début mars, le président Fujimori avait obtenu de Saint Domingue et La Havane, la possibilité de donner asile au commando, à condition que la demande soit faite par le Pérou et le Japon, et bien évidemment acceptée par le commando.

Hier à Tokyo, le quotidien *Mainichi Shimbun*, citant une source gouvernementale péruvienne a affirmé que le chef du commando, Nestor Cerpa, principal dirigeant en liberté du MRTA, aurait accepté un asile à Cuba.

Deux nouvelles tueries ensanglantent l'Algérie

Alger (AFP) — Trente-neuf villageois — en majorité des femmes — ont été égorgés et décapités lors l'attaque de deux villages du nord de l'Algérie, a révélé ce week-end la presse, alors que l'armée poursuit ses opérations contre les maquis islamistes avant le scrutin législatif du 5 juin.

Sept femmes ont été égorgées vendredi à Ouzra, un village isolé à une centaine de kilomètres d'Alger, a indiqué hier *La Tribune*.

Mercredi, trente-deux civils d'un autre village plus au sud, Ouled Antar, avaient déjà été égorgés ou décapités à la hache.

Fait nouveau, ces deux attaques se sont produites en plein jour, alors que les précédents raids s'étaient déroulés à la faveur de l'obscurité.

Les deux attaques ont été mepées par des commandos de trente à quarante hommes. A Ouzra, les hommes ont fui le village et le chef des assaillants, muni d'une liste, a sélectionné sept femmes qui ont été égorgées.

A Ouled Antar, seize femmes et un adolescent, figurent parmi les victimes, appartenant à quatre familles.

Ces nouvelles tueries interviennent à l'approche du scrutin législatif décisif du 5 juin, qui doit redonner à l'Algérie une Assemblée élue après l'interruption du processus électoral en janvier 1992. Le Front islamique du salut (FIS-dissous) avait remporté le premier tour des législatives.

Depuis le début du mois de février, l'armée a lancé une série d'offensives contre les zones de maquis où sont embusqués plusieurs milliers d'islamistes armés, notamment dans les régions de Blida et Médéa (centre), Sidi Bel Abbès et Tlemcen (sud-ouest).

Les autorités gardent le silence absolu sur ces opérations, souvent accompagnées de bombardements de l'aviation.

Les forces de sécurité ont aussi mené plusieurs opérations de rattachage dans des quartiers de la capitale, notamment la Casbah, la vieille ville. Là encore, aucune information officielle n'a été donnée et les seuls bilans, difficilement vérifiables, ont filtré à travers la presse privée.

Le Groupe islamique armé (GIA) a annoncé le 22 février une nouvelle phase de sa «guerre» contre le pouvoir en affirmant dans un communiqué qu'il mènerait de nouveaux attentats à l'explosifs à Alger et Blida et des massacres «d'apostats».

Lundi 17 mars, des commandos islamistes présumés ont lancé des attaques à l'explosif à Alger, Saïda et Sidi Bel Abbès, faisant de 11 à 18 morts, selon les bilans.

Les tueries collectives de villageois avaient commencé à grande échelle en novembre 1996. Elles ont fait plusieurs centaines de morts, principalement dans l'Algérois, mais leur bilan réel est difficile à cerner, car certains assassinats ne sont pas rendus publics.

B O S N I E

Procès réclamé

Sarajevo (AFP) — Le Haut représentant civil en Bosnie, Carl Bildt, a demandé hier aux autorités de la Fédération croato-musulmane de rejurer les policiers croates de Bosnie impliqués dans une fusillade contre des musulmans à Mostar.

«Une nouvelle inculpation, basée sur les faits, doit être effectuée», a déclaré l'adjoint de Carl Bildt, l'Allemand Michael Steiner, dans une lettre adressée au nouveau président de la Fédération, le Croate Vladimir Soljic, et au vice-président musulman de cette instance, Ejup Ganic.

Mis en cause dans un rapport d'enquête réalisé par la police de l'ONU après cette fusillade, les trois policiers ont été condamnés jeudi dernier à de légères peines de prison avec sursis, assorties d'une période de mise à l'épreuve, par une instance propre à la communauté croate de Bosnie.

Ce procès a été qualifié de «mascarade» et de «farce» par Carl Bildt.

Les trois policiers, dont l'adjoint du chef de la police du secteur croate de Mostar, avaient été photographiés l'arme à la main, tirant contre les musulmans venus se recueillir le 10 février dans un cimetière situé dans la partie croate de la ville.

É D I T O R I A L

Une carte inutile

Michel Venne

Il se dégage clairement de la consultation qui s'achève à l'Assemblée nationale que le Québec n'a nul besoin d'une nouvelle carte d'identité, qu'on l'appelle carte du citoyen ou autrement, dont l'existence ne ferait qu'accroître le pouvoir déjà démesuré de la bureaucratie et restreindre d'un cran la liberté des citoyens.

Le gouvernement du Québec ne doit pas donner suite au projet du Secrétariat de l'autoroute de l'information de créer une carte d'identité dite du citoyen, carte multiservices qui incorporerait la carte soleil, le permis de conduire et diverses autres fonctions. Pas plus qu'il ne devrait se lancer dans de longues réflexions sur l'émission d'une nouvelle carte d'identité au Québec. La raison en est fort simple. Le besoin n'existe pas.

■ **La police n'en demande pas.** Du point de vue de l'État, le premier avantage d'une carte d'identité consiste à faciliter le contrôle policier. Or, la police québécoise ne demande pas une nouvelle pièce d'identité. Dans un mémoire présenté à l'Assemblée nationale, la Sûreté du Québec a dit que «l'application de la loi et la dispensation de services de sécurité publique ne justifient pas à eux seuls dans le cadre démocratique et le contexte social actuels au Québec l'émission d'une carte d'identité».

■ **Le DGE ne veut pas de carte d'électeur.** En novembre, les militants du Parti québécois ont inscrit à leur programme la création d'une «carte de citoyen» dont la principale utilité serait de vérifier l'identité des électeurs le jour du scrutin. Devant les députés, la semaine dernière, le Directeur général des élections, Pierre-F. Côté, a écarté la nécessité d'émettre une carte réservée à cette fin. Il estime qu'il serait tout aussi efficace et surtout moins coûteux d'utiliser plutôt la carte d'assurance-maladie. Nous partageons son diagnostic. Mais nous divergeons d'avis avec lui quant à la solution de rechange. Nous nous opposons à ce que la présentation de la carte soleil devienne obligatoire lors d'élections. Nous croyons que si le législateur croit nécessaire de forcer les électeurs à prouver leur identité le jour du scrutin, une nécessité qui reste à démontrer, l'électeur devrait pouvoir présenter la carte d'identité de son choix.

■ **La carte d'assurance-maladie doit rester distincte.** Il serait imprudent d'incorporer la fonction assurance-maladie dans une carte multiservices. Ce qui est en cause, c'est la confiance des utilisateurs qui pourraient mettre en doute la sécurité de leur dossier médical s'ils étaient tenus de présenter leur carte à des personnes étrangères au système de santé. D'ailleurs, nulle part dans le monde, à notre connaissance, on n'envisage d'émettre une carte à fonctions multiples incluant la santé.

■ **Les cartes actuelles sont suffisantes.** Surtout depuis que l'on a ajouté une photographie sur la carte soleil et sur le permis de conduire, ces deux documents servent fréquemment de pièces d'identité. Le permis de conduire est même accepté comme tel partout en Amérique du Nord. La loi stipule que le titulaire de ces deux cartes n'est tenu de les présenter que pour les fins pour lesquelles elles sont émises. La loi n'empêche cependant pas une personne de s'en servir pour justifier son identité. Il n'y a pas de raison pour modifier cette situation qui préserve la liberté du titulaire tout en lui donnant accès à deux documents d'identité reconnus, qu'il peut utiliser alter-

nativement. Ces pièces répondent à la plupart de nos besoins d'identification. Leur existence rend inutile l'émission d'un nouveau document. Québec pourrait retenir la suggestion faite par la RAMQ de cacher le numéro d'assurance-maladie dans la puce informatique dont sera dotée la carte soleil dès janvier 1998. De cette manière, personne ne pourrait craindre, en utilisant sa carte soleil comme pièce d'identité, qu'un étranger ne prenne en note le NAM et l'utilise ensuite pour accéder à des renseignements de nature médicale qui concernent le titulaire.

■ **Le secteur privé doit régler lui-même ses problèmes.** Il ne revient pas à l'État d'aider les commerçants à dépister et à suivre à la trace leurs clients mauvais payeurs en imposant à l'ensemble des honnêtes gens un contrôle préalable. Depuis quand les contrôles étatiques sont-ils indispensables à l'efficacité du commerce? Si les marchands veulent plus de moyens pour fidéliser ou pour vérifier la solvabilité des consommateurs, le marché les fournira, dans la mesure où leur clientèle les accepte. Car les solutions privées sont volontaires et diversifiées. Une personne peut décider de ne plus utiliser sa carte de crédit si la banque devient trop indiscrette. Elle ne peut pas se soustraire avec la même liberté à l'imposition d'un

Le Québec n'a nul besoin d'une nouvelle carte universelle d'identité

contrôle étatique.

■ **Le commerce électronique ne concerne qu'une minorité.** Il n'y a donc aucune justification à étendre à l'ensemble de la population l'émission d'une carte à microprocesseur (la carte dite du citoyen) dotée d'une signature électronique visant à sécuriser les échanges avec l'État sur l'autoroute de l'information. En outre, jamais il ne faudrait que l'État force l'ensemble des citoyens à utiliser les moyens virtuels pour communiquer avec lui.

Le projet d'une carte dite du citoyen correspond aux seuls besoins des bureaucrates qui l'ont conçu et leurs amis du secteur privé qui voient s'ouvrir le lucratif marché des technologies de l'information. C'est un projet coûteux. Si coûteux que, pour le financer, l'État devrait recourir aux contributions du secteur privé, à qui on voudrait louer de l'espace mémoire sur le microprocesseur intégré à la carte. Le responsable du projet a même évoqué la possibilité d'y inscrire des «air miles». Utilisez votre carte dix fois et obtenez un rabais pour un voyage en Floride, peut-être? Il y a décidément des gens qui n'ont pas le sens de l'État. Dire qu'ils osent appeler ça une carte du citoyen. Sait-on ce que c'est un citoyen au Secrétariat des gadgets cybernétiques?

L'émission d'une telle carte engendrerait le besoin de créer un registre central de population. Elle restreindrait la liberté des citoyens d'un cran en créant une nouvelle obligation de s'y inscrire et de signaler tout nouveau changement d'adresse. Elle contribuerait à battre en brèche le principe du cloisonnement des organismes publics, pierre d'assise de la loi de 1982 sur la protection des renseignements personnels, en favorisant les échanges. Tout cela sans rendre la vie plus agréable aux citoyens.

Décidément, ce serait une carte non seulement inutile mais nuisible. À la poubelle!

L E T T R E S

Mon seul amour

Au sujet de l'article intitulé «Le couple, un refus de la Grande Vie», publié dans Le Devoir du 5 mars et signé par Jonathan Laroche...

Tu peux toujours suivre le courant, il ne te mènera qu'au puits sombre de ton nonbril.

L'érotisme, j'en suis; il nous appartient tous les jours de le remonter comme le réveil du corps. Et plus encore, jusqu'aux rouages de l'âme: besoin d'ouvrir les yeux quelque part dans la région de l'autre. Après les premières fureurs... Les ombres sont dissipées. C'est en plein midi qu'on s'entrouvre et se referme sans pour autant venir à bout de tous ses mystères. L'autre, c'est l'ailleurs qui ne s'apprivoise jamais mais qu'on essaie d'imiter dans ce qu'il a de meilleur. Besoin de sécurité? Le taire serait ne pas reconnaître son humanité, et son poids de mythes et d'histoire. Qui peut prétendre être tout? Faiblesse? Elle réside peut-être dans le fait de se laisser conduire par l'excitation clitoridienne et considérer l'autre comme le sarcophage d'un désir. Je ne sais pas ce qu'on perd à ne rien poursuivre au-delà des petites morts. L'amour, il n'y a que ça de vrai! L'illusoire, c'est le miroir qui ne renvoie qu'à soi-même (renforcé ou pas). Froideur et désespérance!

Il est faux de prétendre que la masse accède à l'amour. C'est tout le contraire, voilà l'échec le plus criard qui soit. Prétendre à l'originalité sur la voie de l'infidélité, c'est porter sur son propre visage le masque calqué à des milliers d'exemplaires.

«Malgré la douleur, je refuse de m'éviter... Pourquoi souffrir... Les yeux bandés, replié sur soi, se contenter de la chaleur inconstante? Je n'enseigne rien, je suis vibrante à 50 ans. Le corps encore vert et souple dans les bras de mon amour. Le croirais-tu, il est toujours mon seul amour! Nous jouons in-

cessamment le dernier acte tous les deux, sans fard, et rien ne périr jamais. Seule la mort finira par nous éteindre, mais nous aurons vécu. Crois-moi.

Claudette Frenette
Québec, 5 mars 1997

Mines antipersonnel

Nous nous réjouissons du leadership que joue le Canada pour l'interdiction de la production, du commerce et de l'utilisation des mines antipersonnel. Le 31 janvier dernier, il y a eu à Winnipeg une conférence sur le déminage humanitaire et l'assistance aux très et trop nombreuses victimes de ces mines. La prochaine réunion internationale aura lieu à Ottawa en décembre 1997, réunissant les pays déterminés à signer un accord établissant de nouvelles règles internationales contre les mines. Une autre fierté pour ce gouvernement.

«Ces mines terrestres tuent et mutilent plus de 25 000 personnes par an, en majorité des civils. Quelque 110 millions de mines sont encore dispersées dans le monde» (Presse canadienne, 31 janvier 1997). Plusieurs de ces victimes subiront des amputations et probablement la majorité d'entre elles ne porteront jamais de prothèse, faute de moyens. La perte d'un ou de plusieurs membres est tellement atroce et éprouvante pour la personne, que sa vie en sera à jamais bouleversée. (Éuvrant auprès de personnes amputées, nous sommes à même d'en observer quotidiennement les conséquences dramatiques.)

Nous appuyons énergiquement le Canada ainsi que l'ONU pour la disparition et l'interdiction de ces engins de terreur, au plus tôt.

Marie-Claude Bastien
Présidente de l'Association québécoise des intervenants auprès des personnes amputées
Sherbrooke, 20 février 1997

Voter à 16 ans: oui

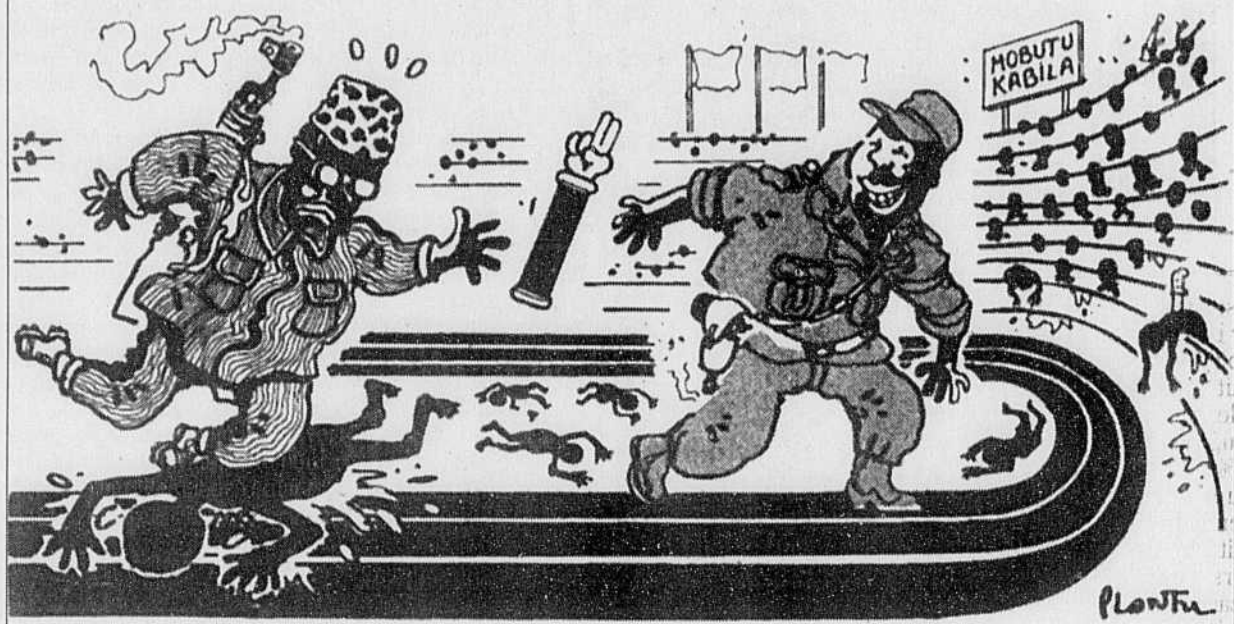
Être adolescent n'est pas chose facile dans notre société actuelle, j'en conviens. Mais si on arrêtait de nous rabaisser, de nous affirmer qu'à l'adolescence on ne peut prendre sa place dans la société, de nous dire que les jeunes ne sont que des drogués ou des décrocheurs... Oui, si on disait plutôt aux jeunes qu'ils sont l'avenir et qu'ils se doivent des adultes de leur société, de faire leur démarche de citoyen, de voter pour décider de l'avenir de leur pays, leur avenir. Demandons-leur de se prendre en main, de sortir du bourbier de la drogue ou de l'alcool, de revenir à l'école et d'apprendre les rudiments de la vie. Donnons-leur confiance en eux au lieu de les descendre aussi bas que le moral de notre province. Disons aux jeunes qu'ils peuvent décider de leur futur car ils en ont les capacités.

On dit que les jeunes ne suivent aucunement l'actualité politique. Totalement faux: j'avoue que certains se foutent carrément de ce qui se passe au Québec mais l'exception confirme la règle. D'ailleurs, il y a autant d'adultes sinon plus qui ne suivent pas l'actualité. On se doit d'accorder le droit de vote à 16 ans. Des cet âge, il est temps pour les ados de se mobiliser pour le bien-être de notre société. Disons aux jeunes de s'informer, de faire leur démarche de citoyen, de voter pour décider de l'avenir de leur pays, leur avenir. Demandons-leur de se prendre en main, de sortir du bourbier de la drogue ou de l'alcool, de revenir à l'école et d'apprendre les rudiments de la vie. Donnons-leur confiance en eux au lieu de les descendre aussi bas que le moral de notre province. Disons aux jeunes qu'ils peuvent décider de leur futur car ils en ont les capacités.

Je crois que tout ça doit passer par le droit de vote à 16 ans. Si ce n'est pas le cas, eh bien nous attendrons encore en restant seulement des témoins de notre avenir.

Olivier Tremblay
École Cardinal-Roy, secteur général
Québec, 23 janvier 1997

L'armée zairoise en déroute se livre à des pillages



LE MONDE

L'affaire Sokal (2): leçons

Un prof de physique, Alan D. Sokal, a réussi un formidable canular: faire publier, dans une revue de Cultural Studies, un article truffé de non-sens sur la physique quantique et ses prétendus enseignements de grande portée révolutionnaire.

Un vaste débat s'ensuivit, qui donne l'occasion de méditer quelques sujets. J'en retiendrai ici cinq, sans pouvoir donner le détail de mon argumentation sur chacun — ce dont je m'excuse, mais je suis disposé à débattre.

◆ ◆ ◆
Première leçon, de simple bon sens: ceux qui ont approuvé l'article et les maîtres dont ils se réclament sont des analphabètes en science. Ce qui est déjà grave, mais il y a pire: tout ce beau monde se permet de pontifier à son propos.

Ces gens-là ont des étudiants. Qui engrangent ces foutaises. Et deviennent professeurs. Et les répètent. Des années que ça dure et que ce cancer se propage. Cela donne des aberrations intellectuelles: des épistémologues que fait reculer une équation quadratique; des spécialistes des tenants et aboutissants socioculturels de la physique qui en ignorent l'a b c, et ainsi de suite. Suffit! Car le sujet est trop grave pour être confié à des incultes.

La science, la science empirique et expérimentale est, depuis le XVIII^e siècle, une composante incontournable de notre monde. Percée cognitive sans équivalent, elle est aussi un acteur majeur dans bien des enjeux sociaux, culturels, politiques, toutes ces catégories étant affectées par elle et par la technologie scientifique. La science, ses enjeux, ses retombées, tout cela doit être discuté, débattu. Mais ces débats supposent que l'on soit informé.

Deuxième leçon, épistémologique: parmi les thèses qui sont promues comme des évidences par tout ce beau monde figure en bonne place le relativisme. Ne vous laissez pas intimider par ce grand mot et

laissez-moi vous expliquer.

Bien qu'on l'enveloppe dans un pompeux jargon, l'idée est ici assez simple. On part de cette évidence que la science a une histoire, qu'elle est le fait d'humains faillibles et ainsi de suite. Puis, du fait que la science n'est pas la vérité, qu'elle a été — voire demeure — sexiste, raciste, au service du pouvoir et tout ce que vous voudrez, on aboutit à l'idée qu'elle n'est qu'un discours parmi d'autres et que comme tous les autres discours elle n'est rien d'autre qu'un ensemble de propositions socialement convenues.

Ce faisant, on jette le bébé avec l'eau du bain. «La loi de la gravité est dure, mais c'est la loi», assurent Brasseurs. Selon la nouvelle logique que développent ces supposés esprits d'avant-garde, les lois de Newton sont des constructions sociales, des conventions; elles expriment un point de vue parmi d'autres sur le monde, lequel, au fond, se réduit à un ensemble de points de vue. Bon, Convenons donc demain d'amender la loi de la gravité et nous irons voir vo-

ler nos relativistes.

Troisième leçon, politique: tout cela ne va pas sans menaces graves pour la vie intellectuelle, bien sûr, mais aussi pour le combat politique de la gauche. Baudrillard, un des héros de Cultural Studies, a pu écrire que la guerre du Golfe n'a pas eu lieu! Hé! il n'y a pas de réalité, seulement des simulacres, des illusions subjectives qui s'équivalent toutes, gnagnagna. Faudrait expliquer ça au même qui a reçu un missile sur la gueule.

J'y tiens, moi, à la vérité et à l'objectivité vers quoi il faut tendre. Rationaliste? Mais je m'efforce de le devenir, selon le beau mot de Bachelard. Cela se défend sur le plan intellectuel, bien sûr; mais je suis aussi convaincu que le combat de la gauche pour un monde meilleur ne se gagnera qu'avec ces atouts dans notre jeu; et qu'il est perdu d'avance sans elles. L'affaire Sokal a permis à la presse de droite de s'en donner à cœur joie. Intellectuellement, impossible de la contredire. La gauche sera intellec-

tuellement saine ou ne sera pas.

Quatrième leçon, pédagogique: on peut tirer là-dessus des enseignements concernant la pédagogie de la difficulté. Je veux dire qu'il y a un monde entre des travaux qui sont difficiles en vertu de leur objet et des problèmes qu'ils posent, et des travaux difficiles en vertu du langage dans lequel des idées sont exprimées. Il est crucial d'apprendre cette distinction. Cela permet notamment de ne pas perdre son temps à des foutaises et de reconnaître ses propres limites. Il me semble sain de commencer à s'exercer sur des auteurs qui traitent en langage compréhensible de problèmes difficiles et de mesurer et d'accroître ses forces à leur contact. Bertrand Russell m'a toujours semblé l'auteur idéal pour ce faire.

Cinquième leçon, éthique. Russell, justement, a abordé un nombre considérable de sujets dans les humanités en des ouvrages écrits dans une langue simple et compréhensible. Sans nier l'utilité ou la nécessité d'une langue spécialisée, parfois, je suis convaincu que presque tout ce qu'on sait dans les humanités peut s'exprimer dans un langage compréhensible par tous. Mais pour faire carrière, il vaut mieux enrober ses truismes dans un jargon qui leur donne l'apparence de la profondeur, masquer son ignorance derrière des grands mots et donner l'illusion du savoir. C'est à cela que succombent les Cultural Studies.

Russell avait compris cet aspect de la vie intellectuelle dans les humanités. Lui qui était un des fondateurs de la logique moderne, un scientifique, un vrai, déclarait — je cite de mémoire: «On ne me tient pas rigueur à moi d'exprimer mes idées dans un langage simple. C'est que tout le monde sait bien qu'une phrase aussi banale que «Elle s'est remariée avec le frère de sa belle-soeur», je peux l'exprimer dans un langage qu'on ne peut comprendre qu'après des années d'étude.»

Mais là-dessus, suffit avec ces gens. Le monde tourne, avec ses tonneaux de sang. Ce qu'ils avancent, je le crains, ne sera pas d'un grand secours pour arrêter ce manège.

À P R O P O S

...d'une politique familiale

Les changements que le gouvernement propose d'apporter à sa politique familiale pour répondre aux besoins actuels des familles et des enfants, sont les suivants:

- une réforme du soutien financier au bénéfice des enfants; par l'instauration de l'allocation unifiée pour enfants;
- le développement de services éducatifs et de garde à la petite enfance;
- l'instauration d'un régime d'assurance parentale pour remplacer adéquatement le revenu pendant les congés de maternité et les congés parentaux.

Ces changements reposent sur un principe de base: re-

connaître aux parents la responsabilité première de subvenir aux besoins de leurs enfants et à l'État un rôle de soutien. Pour actualiser ce principe, la politique familiale vise trois objectifs majeurs:

- assurer l'équité par un soutien universel aux familles et une aide accrue aux familles à faible revenu;
- faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles;
- favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

Politique familiale, gouvernement du Québec, 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAU

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La privatisation de l'eau à Montréal

Le Québec, futur pays de la soif?

L'eau est un bien collectif, un élément du patrimoine que l'on ne doit pas liquider au secteur privé

PIERRE-PAUL ROY
Retraité

Dans le temps où les Québécois étaient porteurs d'eau, ils étaient à la solde des possédants. Du secteur privé. Quand, en tant que collectivité, ils sont devenus dompteurs de rivières et bâtisseurs d'eau,

c'est au nom du bien commun géré par une société d'Etat — le secteur public — qu'ils ont su créer. On voudrait maintenant que les Québécois cèdent au privé la gestion de leur or bleu, l'eau douce, dont ils possèdent 16% des réserves mondiales. On voudrait qu'ils redevenaient des clients du capital. Et le capital voudrait faire des Québécois des colporteurs d'eau. Mais, comme le disait Suzanne Jacob, qui voudra de la souveraineté d'un Québec déshydraté?

On parle beaucoup de la privatisation de l'eau à Montréal par les temps qui coulent. Ce n'est pas une mauvaise chose en soi, car cela nous amène à réfléchir sur une ressource que l'on tient pour acquise mais qui devient d'une extrême importance dans de nombreux endroits de la planète. Dans le cadre de cette réflexion, disons-nous qu'avant même d'examiner la possibilité de la privatisation de cette richesse collective, il faudra passer par diverses étapes.

Tout d'abord, faire l'inventaire de la ressource dans le sous-sol. Qui sont ceux qui l'exploitent et en quelle quantité? Ensuite, quelle est la consommation d'eau potable par habitant à Montréal, au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde? Si, comme on dit, elle est très élevée à Montréal et au Québec, qui consomme, et comment réduire cette consommation? Et quel est le coût du «cycle de l'eau», du captage à l'assainissement et au retour à la source? Et cela, autant dans le public que dans le privé? Dans le domaine de la pollution, nous sommes tous d'accord pour la notion de pollueur-payeur; on semble aussi s'acheminer, pour l'eau, vers la notion d'utilisateur-payeur. Peut-être faudrait-il songer aussi à la notion «l'eau paye l'eau». Et qui peut et doit fournir au citoyen-consommateur réponses à toutes ces questions? J'y reviendrai.

En ce qui a trait à la consommation pour le Québec, on l'établit à 512 litres par heure par jour (l/h/j) (La Presse, 14 janvier 1997); la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), elle, nous dit que ce sont 425 l/h/j. Selon Le Devoir (Jean-Robert Sansfaçon) et La Presse (Agnès Gruda) le Montréalais moyen utiliserait 1,1 m³ (1 m³ = 1000 litres). L'hebdo Voir (Eric Grenier) nous dit 340 litres. En Ontario, ce seraient 250 l/j, et, selon Statistique Canada, l'usage du Canadien moyen est de 360 l/j. D'autre part, l'Américain consomme entre 80 et 100 gallons par jour (300-375 litres) (U.S. Geological Survey). Le Suédois consommerait 200 l/j et le Français 150 l/j. Comme on le voit, le Montréalais battrait tous les records si sa consommation quotidienne s'établissait à 1100 l/h/j. Il semble que cette consommation soit non seulement domestique mais qu'elle inclut aussi le commercial, l'industriel et l'institutionnel. Aussi, à combien évalue-t-on les pertes par les fuites d'eau?

On dit que le Français consomme environ 150 litres/jour. Une étude détaillée de l'utilisation au quotidien montre qu'une famille de quatre personnes (maison avec jardin et voiture) consomme 19 924 litres (moyenne de 166 l/j) par mois au coût de 239 FF. En utilisant le chiffre d'Eric Grenier, de Voir, soit 340 litres par personne, et en appliquant le même tarif ici — soit 1,2 centime le litre —, une famille montréalaise de quatre personnes déboursait 123 \$ par mois ou environ 1500 \$ par an. A plus ou moins long terme, l'eau privatisée nous coûterait ça. C'est pourquoi, privatisation ou non, il faut en arriver à avoir accès à des données justes et complètes.

Une gestion où l'eau est le patrimoine de tous

Les enjeux autour du prix de l'eau sont donc à la fois nombreux et complexes à comprendre. Ils inspirent aujourd'hui un débat à l'échelle du Québec. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent décider de la constitution d'un Observatoire de l'eau, dont les données permettront une vision complète et objective de la situation et de son évolution. On devra joindre à cet Observatoire un Centre d'information sur l'eau, dont le rôle serait d'informer et de faire comprendre tous les éléments liés au cycle de l'eau au public le plus large.

A mon avis, l'organisme tout dési-



ARCHIVES LE DEVOIR

Pour les Montréalais, l'eau a presque toujours été un plaisir renouvelé et facilement accessible, mais cela pourrait changer. Et si cette situation change à Montréal, le Québec suivra.

gné pour remplir ce rôle d'Observatoire de l'eau — appelons-le noyau de l'Agence nationale de l'eau —, c'est la Société québécoise d'assainissement des eaux. La SQAE est une société d'Etat qui a une longue expérience dans la gestion de l'eau. Mon opinion table sur le document remis au gouvernement du Québec et intitulé Réflexion stratégique sur la gestion de l'eau au Québec, qui jette les bases d'une Agence nationale de l'eau. Si ce n'est déjà fait, le ministère du Conseil exécutif, qui a mis sur pied un groupe de travail sur la gestion de l'eau, devra prendre note de l'importance de l'expertise de la SQAE. Le groupe

de travail gouvernemental devra aussi s'appuyer sur la participation de la population dans l'élaboration des grandes orientations en matière de gestion des eaux.

On reprochait jadis à Duplessis de vendre notre minerai de fer 1 ¢ la tonne. Aujourd'hui, on cède gratuitement notre or bleu. Pour fabriquer un litre de bière, il faut en moyenne 25 litres d'eau; pour un kilo de papier, ce sont 300 litres d'eau; pour un kilo d'aluminium, 1200 litres d'eau. En ce qui touche les redevances payées par les exploitants privés, on nous dit qu'elles sont en train d'être révisées. Seront-elles ajustées afin que l'on

puisse appliquer la notion «l'eau paye l'eau»? En 1994, le Québec a produit 327 millions de litres d'eau embouteillée, dont 74,2 millions de litres ont été exportés. L'eau captée embouteillée fait partie du patrimoine national; il serait donc normal que les commerçants payent une redevance à l'Etat, redevance qui servirait à financer l'Observatoire ou l'Agence nationale de l'eau. Par exemple, des redevances de 5 ¢ par litre d'eau exportée et de 1 ¢ par litre d'eau de consommation locale génèreraient respectivement 3,7 millions et 2,5 millions de dollars pour un total de 6,2 millions de dollars.

En plus de sa responsabilité d'informer le citoyen-consommateur, l'Agence nationale de l'eau verrait aussi à la formation de la jeunesse en matière de consommation d'eau. En France, à titre d'exemple, la Compagnie des eaux et de l'ozone (CEO), en collaboration avec le ministère de l'Environnement, produit une magnifique trousse de formation sur Le Grand Cycle de l'eau — un livre de 215 pages, un cahier d'activités, le grand jeu de l'eau et l'affiche du «grand cycle de l'eau» — qui s'adresse aux jeunes écoliers et aux étudiants.

L'eau et la vie: un rappel

L'homme éprouve le besoin de boire s'il perd 2/100 de son eau. S'il en perd 15/100, il meurt. Un homme peut survivre cinq semaines sans manger, mais seulement quelques jours sans boire. Et Pasteur disait au siècle dernier: «Nous buvons 90 % de nos maladies.» Aujourd'hui, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que huit maladies sur dix dans le monde sont associées à l'eau.

Quand on ouvre le robinet, est-ce que l'on se rend compte que l'eau est un produit fabuleux? C'est un élément indispensable à la vie et également une source de confort et de plaisir. Disponible 24 heures sur 24, contrôlée et sûre, elle est toujours prête à désaltérer lorsqu'on a soif. Elle rafraîchit lorsqu'on a chaud, réchauffe lorsqu'on a froid, rend plus belles les plantes que l'on arrose, fait briller la maison que l'on nettoie, donne un air frais aux vêtements que l'on revêt chaque matin et, bien sûr, au-delà de l'hygiène nécessaire, procure tous les plaisirs de la toilette. L'eau est donc un plaisir chaque jour renouvelé. Pour les Montréalais, il en a presque toujours été ainsi, mais cela pourrait changer. Et si ça change à Montréal, le Québec suivra.

Environnement

Ne touchez pas aux chutes de la Chaudière!

Qui, du patrimoine ou du progrès, gagnera la course?

RAYNALD BANVILLE

Autrefois de Chute-aux-Outardes, devenu Longueville après avoir quitté Québec depuis peu

La Chute, c'est l'abréviation à la fois facile et évocatrice du village de Chute-aux-Outardes sur la Côte-Nord, un village anonyme situé à une dizaine de kilomètres en amont de Baie-Comeau. Pourtant, autrefois, la municipalité était célèbre; on y venait d'aussi loin que des «Etats», m'a rapporté mon père, pour y voir la formidable chute qui a laissé son nom à l'endroit... et son souvenir aussi, détail historique auquel ne fait même pas allusion le guide régional de Tourisme Québec.

A la sortie est du village, la rivière aux Outardes, celle de tous les barages, plongeait dans un gouffre spectaculaire, un abîme de granit. Le débit de l'onde était prodigieux, à faire rougir d'envie la chute Montmorency près de Québec, anémique à ses côtés. Les anciens du village qui s'en rappellent vous diront avec quelle force, le printemps, la trombe d'eau venait secouer le pont situé en contrebas, interdit de passage dans ces occasions. Un monstre rugissant, bardé de milliers de mégawatts. Une bête à dompter et que l'on dompta effectivement.

C'était la grande époque, au Québec, des «bâtisseurs d'eau», dont on célèbre l'histoire sur les ondes télévisuelles. A grands coups d'ambition, d'opiniâtreté, d'ingénierie et de dynamite, ils vont «harnacher» la Bersimis, les Outardes et la Manicouagan, donnant à la province ses premiers monuments hydrauliques. On était loin alors des émois «collatéraux» de Grande-Baleine et de Sainte-Marguerite; c'étaient les belles années du progrès-d'abord-et-avant-tout. Très peu pour le paysage, très peu pour les outardes et encore moins pour ceux qui aimaient à marcher pieds nus sur la terre sacrée de leurs ancêtres.

La chute aux Outardes, il va sans dire, fut sacrifiée aux desseins mégalomanes d'Hydro-Québec. Aujourd'hui, la route passe sur ce qui fut autrefois le gouffre, d'abord laissé à nu comme une plaie béante, puis enterré, nivelé, anéanti, asphalté, triomphe ultime de l'homo sapiens progressif. Les touristes qui s'aventurent dans la région de nos jours traversent le village sans même se douter. Les enfants qui grandissent à Chute-aux-Outardes ne savent pas ou si peu. La chute a laissé au petit patelin son nom et un souvenir qui s'étiolent dans les mémoires.

Non loin de Québec, sur la rive sud, se trouvent les chutes de la Chaudière, principal attrait touristique de la région Chaudière-Appalaches. Ce site naturel, aussi bien aménagé que très fréquenté, est dans le collimateur d'Inneregex, un promoteur hydroélectrique comme il y en a de plus en plus au pays du Québec et dont les desseins sont, à première vue, «écologiquement corrects». Tout a été prévu pour les bons soins de ce citoyen corporatif modèle, qui promet de réaliser sur le roc millénaire un «lifting écolo-esthétique-hydraulique». Même les poissons n'y verront goutte! La chute parfaite, amovible: belle de jour, offrant ses beautés aux spectateurs ébahis, et discrète de nuit, enfilaient tous ses mégawatts dans les turbines de la centrale.

La Chaudière, pourtant mémorable pour des générations de Beaucerons, n'apparaît pas dans «la liste des rivières à fort potentiel patrimonial» (dit un fonctionnaire), statut qui fait la différence entre une rivière sauvage et une autre «civilisée». Quoiqu'il reste, paraît-il, une mince possibilité qu'elle s'y retrouve... tel un filet d'eau en période de canicule. Toute la question maintenant est de savoir si les 40 millions de dollars exerceront un magnétisme aussi magique qu'autrefois. Qui, du patrimoine ou du progrès, gagnera? Bien malin qui saurait le dire. Mais quiconque a fait un pèlerinage du côté de Chute-aux-Outardes sait qu'on ne peut compter sur un véritable retour aux sources là où «coule» aujourd'hui l'électricité. Voilà de quoi réfléchir...

Gérald Fortin, sociologue de la modernité

Principal initiateur du courant de la sociologie interventionniste au Québec, cet universitaire a marqué notre vision des rapports villes-campagnes

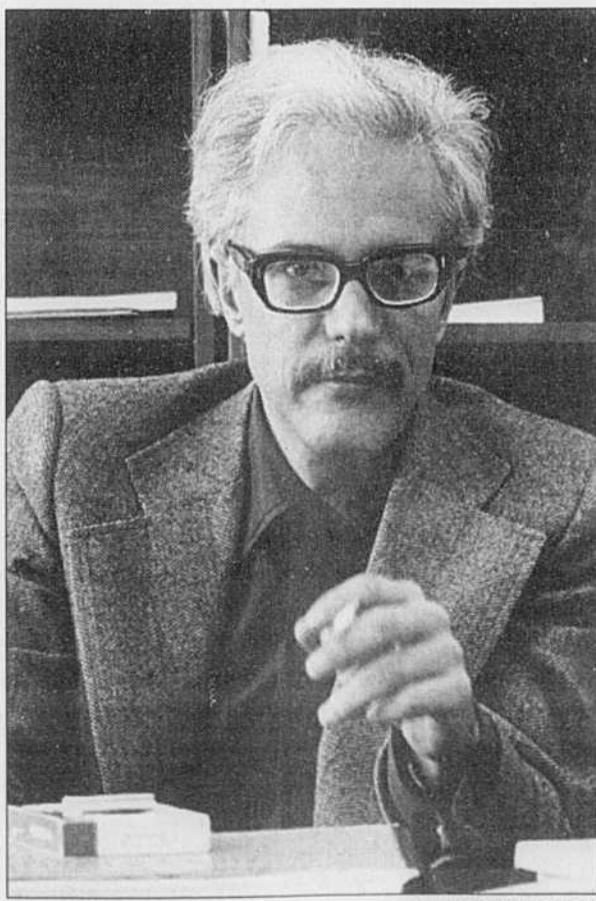
FERNAND HARVEY
INRS-Culture et société, Québec

Avec le décès récent de Gérald Fortin disparaît l'une des grandes figures de la sociologie québécoise de la Révolution tranquille. Il aura été, en effet, le principal pilote du courant de la sociologie interventionniste au Québec, particulièrement entre 1958 et 1972, alors qu'il était professeur au département de sociologie de l'Université Laval. L'itinéraire intellectuel de Fortin est assez exceptionnel et témoigne des bouleversements survenus au sein de la société québécoise au cours des années 1960. Issu du milieu rural mais transplanté dès son enfance à Québec, où son père obtient un modeste emploi de fonctionnaire sous Duplessis, Gérald Fortin entretient un rapport ambigu. Il écrira lui-même à ce sujet: «En contact avec la réalité grise et parfois même sinistre du milieu rural, il était difficile de croire aux beaux discours des universitaires montréalais sur la beauté du milieu rural.»

En fait, au début de sa carrière, tout semble l'éloigner du milieu rural. Formé à la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, puis à l'Université Cornell, au cours des années 1950, il se définit lui-même comme ouvrieriste (non marxiste), influencé par le mouvement de l'Action catholique et anti-nationaliste dans la perspective de Cité libre. Le jeune intellectuel qu'il était cherche alors à se démarquer d'une pratique sociologique de type aseptique au profit d'une sociologie axée sur l'engagement social et la transformation de la société. Par un curieux retour des choses liées aux nécessités de la

recherche, celui qui voulait se consacrer à l'étude de la classe ouvrière, considérée alors comme le moteur du changement social au Québec, deviendra un spécialiste du milieu rural. On lui doit notamment une importante étude sur la transformation d'une paroisse agro-forestière de la région de l'Etchemin et sur la professionnalisation du travailleur forestier à la fin des années 1950. Les recherches de Fortin sur la disparition du colon-bûcheron traditionnel sont venues, en quelque sorte, boucler la boucle de la thèse développée par certains historiens sur le système agro-forestier qui fait son apparition au Québec au milieu du XIX^e siècle, en même temps qu'elles ont mis en évidence le désarroi d'un milieu rural en pleine déstructuration.

La soif d'engagement social de Gérald Fortin allait trouver un défi de taille quelques années plus tard, alors qu'il obtenait le poste de directeur de la recherche sociologique au Bureau d'aménagement et de développement de l'est du Québec (BAEQ). Ses observations sur le terrain l'amènent à considérer qu'il faut changer la mentalité traditionnelle du milieu rural, alimentée notamment par le patronage politique, au profit d'une nouvelle vision des choses axée sur l'aménagement du territoire et sur une véritable démocratie de participation qui utiliserait, cette fois, la région comme cadre d'action et non plus la ruralité. D'où l'importance qu'il accorda à l'émergence des nouvelles structures de concertation que constituaient les conseils régionaux de développement. Mais l'utopie de la participation, si caractéristique des années 1960, allait se heurter à un courant opposé: celui de la technocratie. Et Fortin réalisera assez vite l'ambiguïté de la position du sociologue, partagé entre son rôle d'expert au service de l'Etat et celui d'agent de changement social au service de la population.



ARCHIVES LE DEVOIR

Gérald Fortin en 1970.

Gérald Fortin aura été non seulement un chercheur original et un intellectuel engagé mais également le maître à penser de plusieurs générations d'étudiants. Il aimait discuter avec ses étudiants de ses hypothèses de recherche et de ses expériences de terrain. Les questions qu'il posait alors demeurent toujours d'actualité.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (directeurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayonette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (bibliothécaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Jeux d'enfants...



ASSOCIATED PRESS

UN ENFANT déguisé en char d'assaut se promène avec ses petits camarades, également déguisés, à l'occasion de la Pâque juive. Des soldats israéliens montent la garde non loin de là, dans cette enclave juive à l'intérieur de la partie de Hébron qui est sous autorité palestinienne. Craignant de nouvelles attaques, les Israéliens ont monté la garde toute la journée dans les centres commerciaux et les parcs, où les enfants et les parents célébraient leur Pâque.

À LIRE DEMAIN

Tout sur la rue Sainte-Catherine

À compter de demain, Le Devoir amorce une série de quatre articles consacrée à la rue Sainte-Catherine. Le premier traitera du tronçon qui va de la rue Atwater à la rue Peel. Il y sera question des cinémas York et Séville, du Forum, des librairies d'occasion... Le deuxième portera sur le tronçon qui va de la rue Peel à la rue de Bleury, soit le tronçon commercialement le plus dense. Le troisième commencera à la rue de Bleury et se terminera à la rue Berri. Il y sera question des Foufoues électriques et de l'UQAM. Le quatrième? De la rue Berri au boulevard Papineau, soit ce qu'on appelle désormais le Village gay.

EN BREF

Pour ou contre le casino?

Magog (PC) — Autant le milieu des affaires est en faveur de l'implantation d'un casino semblable à celui de Charlevoix dans la station touristique Magog-Orford, autant le milieu communautaire y est opposé ou exprime des réserves. La distance qui sépare les deux camps a pu être mesurée lors de la consultation publique tenue samedi à Magog pour permettre au milieu régional de faire connaître son point de vue sur les répercussions, souhaitées ou craintes, selon le camp, que la réalisation de ce projet pourrait entraîner. Quelque 175 personnes ont assisté à cette consultation. Les personnes qui se sont exprimées à titre personnel devant la commission consultative, présidée par Roger Nicolet se sont dites les unes favorables à l'implantation d'un casino, les autres opposées, avec une petite majorité en faveur d'un casino.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OTS Trois adolescents s'en tirent indemnes

SUITE DE LA PAGE 1

Pour la première fois dans ce genre de suicide collectif relié à l'OTS, trois adolescents de 13, 14 et 16 ans, deux garçons et une fille, s'en sont tirés indemnes, épargnés pour des raisons que la police ignore toujours. Retrouvés intoxiqués et hagards, les enfants du couple Quéze-Goupillot ont été interrogés hier par les enquêteurs et constituent pour l'instant les seuls témoins vivants à pouvoir en dire plus long sur les raisons ayant motivé cette hécatombe. Personne n'avait survécu lors des tragédies précédentes de l'OTS qui avaient fait 54 morts en Suisse et à Morin Heights en octobre 1994, et 16 morts à Saint-Pierre-de-Cherennes dans les Vercors en France en décembre 1995.

En conférence de presse, le lieutenant Alain Quirion a confirmé hier la thèse du suicide collectif. «C'est une entente, semble-t-il, tacite. Dans le petit atelier attendant, où les trois enfants du couple s'étaient réfugiés, on a retrouvé des papiers, de la documentation, des lettres où l'on fait état d'un départ, d'une façon parabolique», a-t-il expliqué aux journalistes.

Mais comme ce fut le cas lors des autres tragédies, on a d'abord voulu faire croire à un incendie. Les enquêteurs ont confirmé qu'un dispositif de mise à feu, constitué de bonnes de gaz reliées à deux petits poêles électriques, d'une minuterie et de deux contenants d'accélérateurs, a été utilisé pour mettre le feu à la résidence de Didier Quéze et Chantal Goupillot, située 70, rue Notre-Dame.

A 18h50 samedi soir, les pompiers de Saint-Casimir ont reçu un appel de détresse pour signaler un début d'incendie. Arrivés sur les lieux, leur entrée a été ralentie par des voitures qui avaient été sciemment garées de façon à bloquer l'accès à la résidence. Une fois à l'intérieur, ils ont constaté le décès des cinq personnes.

Au rez-de-chaussée, on a identifié le corps de la grand-mère, Mme Gruau, assise sur un divan dans le salon, la tête recouverte d'un sac de plastique. À l'étage, les quatre autres victimes étaient couchées ensemble dans un lit, une seule reposant la tête sur l'oreiller. «Est-ce qu'on peut dire qu'ils étaient couchés en forme de croix? Une personne était couchée de façon perpendiculaire sur les pieds d'une autre», a précisé hier le lieutenant Quirion.

À la grande surprise des pompiers, les trois adolescents ont émergé de l'atelier attendant à la maison pendant qu'ils tentaient de maîtriser les flammes. «Je les ai vus qui s'en venaient. On voyait qu'ils étaient étourdis. Ils ne savaient pas depuis combien de temps ils étaient là», a témoigné hier Clément Godin, chef des pompiers volontaires de Saint-Casimir.

Intoxiqués par des médicaments ou des drogues, les enfants ont été placés sous observation médicale et ils devaient être interrogés par les policiers hier. «On n'est pas en mesure de dire pourquoi ils n'ont pas participé aux événements et pourquoi ils n'étaient pas dans la maison», a répondu le lieutenant Quirion aux journalistes. Selon certaines informations, les trois enfants ne se seraient pas présentés à l'école vendredi dernier et les voitures bloquaient l'accès à la maison depuis jeudi.

Les policiers ont affirmé hier être au courant que Didier Quéze avait déjà été un membre actif de l'OTS. Mais ils ont dit ignorer quel était, juste avant le drame, son «degré d'appartenance» à la secte.

Mais Nicole Giguère, qui a passé les deux dernières années à la réalisation d'un documentaire sur l'Ordre du temple solaire (OTS), diffusé samedi — le même jour de la tragédie — à Canal D, avait rencontré trois des victimes, Bruno Klaus, Didier Quéze et l'épouse de ce dernier, Chantal Goupillot, en août dernier 1996. Aucun d'entre eux n'avait voulu parler devant la caméra.

Mais la réalisatrice et sa recherchiste, Anne-Marie Tou-

gas, étaient sorties passablement «ébranlées» de leur rencontre. «Il était difficile de les suivre; ils étaient sur une autre planète et visiblement encore subjugués par Luc Jouret. Nous nous sommes dit, «ce sont les derniers [membres de l'OTS]», a raconté au Devoir hier la réalisatrice au cours d'un bref entretien. «Nous avions senti qu'ils étaient débarqués [de la réalité].»

La réalisatrice et la recherchiste du documentaire d'Al-ler simple pour Sirius avaient vite remarqué, en effet, que les trois victimes de Saint-Casimir n'avaient rien en commun avec la douzaine d'autres personnes interviewées, qui avaient depuis pris leurs distances avec l'OTS.

Tôt hier matin, la Sûreté du Québec d'ailleurs pris contact avec les personnes qui s'expriment dans ce documentaire, afin de vérifier si elles se sentaient menacées et avaient besoin de protection.

En fait, même si le dossier d'enquête de la SQ sur l'OTS n'a jamais été «fermé» depuis 1994, il est apparu clair hier, en conférence de presse, qu'il était au point mort depuis plusieurs mois. Les derniers interrogatoires menés auprès de membres de l'OTS par la Sûreté du Québec remontent en fait à mai et juin 1996. À ce moment-là, des informations avaient laissé croire qu'un événement, relié au solstice d'été, se préparait. Depuis, rien. «On ne peut pas enquêter sur des gens sans raison valable. Aucune information ne pouvait nous laisser croire qu'un tel événement pouvait se produire», a indiqué hier l'agent Pierre Robichaud, de la SQ.

Selon les informations transmises par la SQ, il subsisterait de 30 à 40 sympathisants de l'OTS au Québec. Des contacts ont été établis dès samedi soir avec les autorités policières suisses qui ont procédé à des contrôles auprès de la majorité des personnes liées à l'OTS dans ce pays. Mais aucun indice ne laissait penser qu'une tragédie semblable à celle de Saint-Casimir se tramait en Suisse.

CSN

SUITE DE LA PAGE 1

vertus de la coopération avec le patronat et le gouvernement.

«La coopération ou la confrontation, ce sont des moyens. La vraie bataille, c'est celle du pouvoir. C'est un faux débat que de les opposer», affirme le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette. Un faux débat, peut-être, mais qui a tout de même alimenté une bonne partie des discussions de la fin de semaine.

Pour Jean-Marc Pottier, professeur de science politique à l'UQAM, «le discours de combat est devenu un discours axé sur l'entente». Le problème, c'est que les syndicats adoptent ainsi la logique de l'entreprise. «Quand je vois, dans un texte syndical, que la productivité est devenu un objectif syndical, ça me fait mal au cœur. La productivité a toujours été un objectif des patrons et le sera toujours.»

Bernard Brody, professeur en relations industrielles à l'Université de Montréal, ne se gêne pas pour critiquer «l'inhibition d'intervention de la CSN», qui constitue selon lui «son virage le plus marquant depuis 20 ans». M. Brody regrette que les grandes revendications mobilisatrices de la CSN aient disparu, qu'elle n'ait plus de discours «cohérent» et «global».

«Si je voulais être sévère, je dirais que ce sont les propos d'un «has been», rétorque le président de la CSN, Gérard Larose. La secousse sismique du début des années 1980, qui a été constituée essentiellement de la crise économique, de l'échec référendaire et de la crise syndicale née des décrets dans le secteur public, a profondément changé le terrain de la pratique syndicale. Les gens qui voudraient qu'on répète de façon mécanique des stratégies valables pour les années 1960 et 1970 sont d'un très mauvais conseil.»

Michel Doré, coordonnateur au service de la recherche de la CSN, explique qu'il existe actuellement une «crise des grands modèles d'explication du monde, qu'ils soient de droite ou de gauche. Mais vouloir se replier dans la nostalgie ne permet jamais de comprendre les enjeux de l'avenir.»

Le professeur Bernard Dionne, du cégep Lionel-Groulx, a d'ailleurs mis en garde les militants de la CSN contre la «vision fantasmagorique» du socialisme qui a fortement imprégné la centrale au cours des années 1960-1970. Il y a lieu, dit-il, d'adopter un regard critique et de dénoncer les «ex-cès gauchistes». «Les intellectuels de-

vraient s'empêcher de donner des leçons aux ouvriers d'aujourd'hui.»

Si les belles années du Front commun de 1972 et de la radicalisation des luttes ouvrières sont révolues, que reste-t-il aujourd'hui du grand «projet de société» de la CSN?

«On n'a jamais été capable d'avoir un discours autre que celui des intérêts de nos membres», constate Jean-Marc Pottier. Cette analyse d'un syndicat corporatiste n'est pas partagée par Marc Laviolette, 3e vice-président de la CSN. «Le monde ordinaire veut une organisation qui lui permette de défendre ses droits au travail. Améliorer son sort, comme les gens disaient dans la «shop». Le projet de société de la CSN s'inspire des valeurs fondamentales des travailleurs: la dignité, l'autonomie, la démocratie et, surtout, l'espoir.»

Gérald Larose estime quant à lui que depuis le Congrès de 1985, où les différentes stratégies d'interventions syndicales ont été discutées, le projet de société de la CSN n'a jamais été plus clair. «Maintenant, la CSN a un véritable projet de transformation de cette société où elle a arrimé toutes les facettes de son intervention. Et il appartient à la CSN de poser les vraies questions. Elle en posera toujours et proposera toujours des [solutions].»

M. Larose ajoute que l'un des nouveaux défis de son organisation est «d'influencer les décideurs politiques». Malgré les critiques. «En fait, on en a toujours fait, [de la politique] et j'ai l'impression qu'on va en faire encore plus.»

Pourtant, selon Louis Gill, professeur au département des sciences économiques de l'UQAM, en participant aux sommets socioéconomiques, la centrale, qui dénonçait jadis la participation des représentants ouvriers au Sommet économique de René Lévesque, fournit maintenant son appui involontaire au démantèlement de l'État par le gouvernement Bouchard. «Le discours de la CSN, c'est de préserver les services publics, mais en même temps, il y a cette ouverture qui est celle de dire qu'il faut que l'État se redéfinit, se réoriente. Cette attitude accredit les efforts du gouvernement en vue de démanteler l'État», déplore-t-il.

Si le colloque a permis de dégager de grands objectifs, — comme de réadapter les lois du travail aux nouvelles réalités économiques — il a aussi mis en lumière de profondes divergences sur ce que devrait être le mandat premier de la CSN.

SUITE DE LA PAGE 1

produits financiers non traditionnels qui proviendront des filiales, telles les fiducies, les compagnies d'assurances et les valeurs mobilières.

Or, Desjardins a beaucoup de retard à rattraper dans la vente de ces produits nouveaux que les caisses n'offrent pas et qui font perdre des clients. «La fidélisation de nos membres est devenue un enjeu majeur. Il faut que nous atteignions ensemble une efficacité telle que le membre en vienne à considérer la caisse comme son seul véritable partenaire, tout au long de sa vie financière», a déclaré Claude Béland, le président, dans son allocution devant les 2600 délégués qui participaient samedi aux assemblées générales annuelles du Mouvement à Québec.

Pour mettre les 1307 caisses populaires et d'économie dans le coup, Desjardins a déjà amorcé un vaste programme de réingénierie qui implique des investissements de 550 millions et l'élimination de 5000 postes de travail. En outre, des amendements viennent d'être apportés au règlement de régie interne qui entrèrent en vigueur le 1er avril prochain et qui modifient la structure au sommet de la pyramide.

M. Béland qui est déjà président du Mouvement devient aussi chef de la direction; il aura sous sa responsabilité directe deux présidents, l'un pour le bras coopératif, c'est-à-dire les caisses, l'autre pour l'aile corporative, c'est-à-dire les filiales. Ainsi, John Harbour devient président et chef des opérations de la Confédération et Humberto Santos occupera une fonction semblable pour l'ensemble des filiales de la Société financière Desjardins-Laurentienne et Investissement Desjardins.

M. Béland explique ces changements par la volonté d'établir des liens structurels entre les deux grands blocs qui composent Desjardins, afin de «réussir le décloisonnement». Par ailleurs, les modifications apportées à la loi des caisses en 1996 inscrivent dans cette loi des pouvoirs qui n'étaient accordés auparavant que par règlement au président et à la Confédération pour intervenir dans les fédérations, ainsi que des pouvoirs accordés à celles-ci pour intervenir dans les caisses par des mesures coercitives (suspension, mises en tutelle, etc.).

Tout cela permettra sans doute un leadership mieux coordonné et raffermi à la tête du Mouvement, mais M. Béland refuse complètement l'argumentation de certains concurrents qui voudraient que Desjardins soit taxée comme une grande compagnie. «Nous ne sommes pas un seul gros navire, nous sommes une flotte de petits bateaux», rétorque le président, avant de terminer son discours par cette envolée.

Pour l'instant, il y a sur cette mer des vagues qui donnent presque le mal de mer aux matelots de Desjardins. Ainsi, en 1996, toute l'épargne des particuliers au Québec totalisait 323 milliards, en hausse de 5,9 % sur 1995; il y

DESJARDINS

avait dans ce total 103 milliards en épargnes traditionnelles, ce qu'on trouve dans les caisses; ce type d'épargne était en baisse de 0,5 % et on prévoit une nouvelle baisse de 2 % cette année. Les dépôts traditionnels représentaient 37 % des avoirs des ménages en 1990, ils n'en représentent plus que 32 %.

Par ailleurs, les fonds de placement ont augmenté de 35 % ou de 11 milliards en 1996. Depuis 1990, la part de ces fonds est passée de 3 à 13 % dans l'ensemble des avoirs des particuliers. Les caisses Desjardins ont augmenté leurs ventes de fonds de 126 % l'an passé pour atteindre un total de 759 milliards, mais elles restent néanmoins en retard par rapport aux banques, dont la part de marché est de 24 %, alors que celle des caisses n'est que de 2 %.

M. Béland rappelle cette prévision que les fonds de placement dépasseront les 600 milliards dans quelques années. Il soutient que la caisse locale continuera de gérer les épargnes traditionnelles de ses membres et qu'elle devra aussi vendre les autres produits financiers, ce qui lui amènera des revenus à titre d'intermédiaires. Les filiales paieront aux caisses cette année 47 millions en rémunération.

D'ailleurs, pour inciter les caisses à prendre ce virage, on va mettre davantage l'accent sur la rémunération à l'ambition. M. Harbour explique qu'il faut revoir les structures et améliorer les plans de rémunération pour s'assurer qu'ils sont vraiment établis en fonction des résultats des intéressés. Cela va s'appliquer jusqu'aux plus hauts niveaux de l'échelle, où actuellement les primes sont proportionnellement beaucoup moins importantes que dans les banques, par rapport aux sommes versées en salaires. Il faut s'attendre à ce que dans l'avenir la partie salaire diminue et à ce que celle des primes augmente.

Les dirigeants des caisses locales s'inquiètent de voir fondre leurs actifs, dont la croissance a jusqu'à maintenant été pour eux une motivation majeure. M. Santos répond à cela que l'ère des actifs est finie et que commence l'ère des actifs sous gestion. Il faudra, dit-il, franchir la barrière psychologique en ce qui concerne les créances. Il constate d'ailleurs un changement chez les directeurs généraux de caisses qui amènent de plus en plus d'eau au moulin des filiales. L'évolution est frappante dans certains cas. Par exemple, Valeurs mobilières Desjardins n'avait que trois conseillers en 1993; elle en a près de 100 maintenant et elle est toute proche d'une nouvelle phase d'expansion.

La Société financière des caisses Desjardins, qui chapeaute la plupart des filiales a vu son rendement sur l'avoir passer de 5,4 % en 1994 à 12,3 % en 1995 et à 13 % l'année dernière. En dessous d'elle, se trouve la Société financière Desjardins-Laurentienne qui avait financé l'acquisition du Groupe La Laurentienne par un emprunt de 324 millions qui aura ramené cette dette à 189 millions le 31 mars prochain.

TABAC 300 sites font la promotion du tabac ou de l'alcool

SUITE DE LA PAGE 1

Unis, permet d'écouter en direct les plus grands succès américains et de procéder à l'achat d'articles typiquement «américains», comme des blousons de cuir, des décapoteurs, des grille-pains chromés, etc.

Similaire, le site multimédia de la marque de commerce Virginia West permet l'écoute directe de programmes radio, une rencontre avec des disc jockey et tout un catalogue d'objets affichant les couleurs de ladite marque de cigarettes.

Selon une recherche publiée le 6 mars dernier par le Center for Media Education (CME), un organisme basé à Washington destiné à promouvoir la qualité du contenu des médias électroniques, il existe sur le Net plus de 300 sites faisant la promotion du tabac ou de l'alcool, dont plusieurs sont maintenus par les compagnies de tabac.

«Internet, avec son graphisme attrayant et son interactivité, prend de plus en plus d'importance dans la vie des jeunes. Que les promoteurs de cigarettes et d'alcool aient ciblé le Net si rapidement est un signe troublant», affirme Kathryn Montgomery, présidente du CME.

Selon ce centre, plus de cinq millions d'enfants américains âgés de deux à 17 ans ont utilisé Internet à la maison ou à l'école en 1996 et ce nombre ne pourra qu'augmenter dans l'avenir. Au moment où l'État songe à «brancher» toutes les écoles et les bibliothèques du pays, l'utilisation du Web par les compagnies de tabac devient un sujet de préoccupation grandissant pour le CME et d'autres groupes militant pour limiter l'accès des jeunes à la cigarette.

Les fabricants de tabac se sont toujours défendus de sciemment cibler les jeunes adolescents dans leurs cam-

agnes. Or, l'entière campagne menée par R. J. Reynolds depuis la fin des années 80 pour vanter la marque Camel semble prouver le contraire. En adoptant Joe Camel comme personnage publicitaire, un chameau «cool» et très sympathique semblant droit sorti d'une bande dessinée, la compagnie a fait passer sa part du marché auprès des jeunes de moins de 18 ans de 3% en 1988 à 33% en 1993.

Le personnage coloré de Joe Camel est devenu si populaire qu'une étude a montré qu'au moins le tiers des enfants de trois ans étaient capables de faire le lien entre l'illustré chameau et la marque de cigarettes. À six ans, 91 % des enfants interrogés, comparativement à 67 % des adultes, disaient connaître Joe Camel. Un taux de familiarité égalé seulement par un autre personnage de bande dessinée, Mickey Mouse. Faut-il s'attendre à ce que les compagnies de tabac canadiennes prennent aussi le Net d'assaut pour contourner les limites du nouveau projet de loi C-71?

Selon Rob Cunningham, militant antitabac et conseiller pour la Société canadienne du Cancer, la plupart des sites Internet créés au Canada par les fabricants de tabac sont liés aux événements culturels ou sportifs qu'ils commanditent déjà. À son avis, la loi C-71 prévoit toutefois expressément que les restrictions imposées à la promotion s'appliqueront à tous les modes de communications, y compris l'autoroute de l'information. «Avec C-71, il y a une interdiction générale s'appliquant à tous les médias. Quand le comité permanent des Communes s'est penché sur le projet de loi, il a été longuement question d'Internet», dit-il.

Le seul hic, c'est que le cyberspace ne connaît pas de frontières. Donc, même si les fabricants d'ici se conforment à la loi canadienne, rien n'empêche n'importe quel adolescent d'avoir accès aux sites peuplant l'univers du cy-

berspace.

Aux États-Unis, le Center for Media Education (CME) a pressé la Federal Trade Commission, un organisme chargé de surveiller les pratiques commerciales des entreprises, de faire enquête sur cette émergence des sites de compagnies de tabac. «Si les compagnies dérogent à la Loi sur la cigarette [Cigarette Act], les poursuites juridiques qui s'imposent devront être enclenchées», croit Jeff Chester, vice-président du CME.

Le Cigarette Act, qui a instauré aux États-Unis l'exclusion de la publicité de tabac sur les ondes radio et télé en 1971, s'applique «à tous les moyens de communications électroniques relevant de la juridiction de la Commission fédérale des Communications», soutient M. Chester.

Mais au pays de l'oncle Sam, les compagnies de tabac, ravies par les possibilités que recèle Internet, contestent ouvertement cette interprétation de la loi et soutiennent que l'autoroute de l'information échappe à l'application du Cigarette Act. Au surplus, les toutes nouvelles restrictions instaurées par Bill Clinton, notamment l'interdiction complète à venir de la commandite d'événements sportifs et culturels et l'exigence d'une carte d'identité pour les acheteurs de tabac de moins de 27 ans, obligeront de plus en plus les compagnies de tabac à rivaliser d'imagination pour atteindre leurs clients.

Outre Internet, plusieurs d'entre elles, dont l'imposant fabricant Philip Morris, qui commercialise la marque Marlboro, favorite des jeunes américains, s'investit déjà dans l'édition de magazine pour jeunes, tandis que R. J. Reynolds se lance maintenant dans la vente de titres exclusifs de disques, achetables uniquement auprès de la compagnie... en échange de paquets de cigarettes vides.